2023-2024

uOttawa

Livre du budget

Cabinet de la provost et vice-rectrice
aux affaires académiques

provost@uOttawa.ca
uOttawa.ca/notre-universite/provost

Table des matières

INTRODUCTION 2

PLAN STRATÉGIQUE *TRANSFORMATION 2030* 3

ASPIRATIONS INCONTOURNABLES 4

VISION, MISSION, VALEURS 5

NOTRE VISION 5

NOTRE MISSION 5

NOS VALEURS 5

ENJEUX ACTUELS ET FUTURS 6

DÉFIS FUTURS 9

CONCLUSION 14

MODÈLE BUDGÉTAIRE 15

PROCESSUS BUDGÉTAIRE 16

RÔLE DES INSTANCES 16

MISES À JOUR BUDGÉTAIRES 17

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES FINAUX 17

DESCRIPTION ET LIEN ENTRE LES FONDS 17

BUDGET 2023-2024 19

DÉTAIL PAR FONDS (EN MILLIERS DE DOLLARS) 19

BUDGET SOUS LA FORME DES ÉTATS FINANCIERS SELON LES NORMES COMPTABLES CANADIENNES POUR LES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF 21

ÉTAT PRO FORMA CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE SE TERMINANT LE 30 AVRIL (EN MILLIERS DE DOLLARS) 22

RAPPROCHEMENT ENTRE LES ÉTATS FINANCIERS ET LE BUDGET 23

FONDS DE FONCTIONNEMENT 2023-2024 (EN MILLIERS DE DOLLARS) 24

ANALYSE DES REVENUS 26

DROITS DE SCOLARITÉ 26

SUBVENTIONS 27

Revenus de placement 28
Analyse des dépenses 28
Rémunération 28
Bourses et aide financière 29
Autres dépenses 30
Transferts interfonds 31
Surplus (déficit) 33
Services auxiliaires 2023-2024 (en milliers de dollars) 34
Fonds restreint – recherche 2023-2024 (en milliers de dollars) 38
Analyse des revenus 40
Subventions de recherche et contrats 40
Subventions de recherche et contrats alloués et encaissés par catégorie (en milliers de dollars) 40
Analyse des dépenses 41
Analyse des transferts interfonds 42
Fonds restreint – autres 2023-2024 (en milliers de dollars) 43
Analyse des revenus 45
Analyse des dépenses 45
Fonds d'immobilisations et d'amortissement 2023-2024 (en milliers de dollars) 46
Analyse des revenus 48
Subventions et contrats affectés 48
Revenus de placement 48
Autres 48
Projets d'immobilisations prévus pour l'exercice 2023-2024 49
Analyse des transferts interfonds 51

Livre du budget

2023-2024

C'est avec plaisir que je vous présente le livre du budget pour l'année universitaire 2023-2024. Ce livre est le résultat d'un travail qui est toujours exigeant, puisque bien des incertitudes hors de notre contrôle subsistent jusqu'aux tout derniers instants et que les dernières informations qui nous parviennent exigent souvent la révision de certaines hypothèses. Je tiens à remercier sincèrement nos équipes pour leur persévérance et leur rigueur.

Le budget, comme vous le savez, exige une planification stratégique afin de créer une vision commune de notre futur et, plus particulièrement, des réalisations que nous souhaitons voir se concrétiser dans la prochaine année. Notre planification stratégique a été mise à rude épreuve en 2022 avec la chute des marchés financiers, la difficulté pour les étudiantes et étudiants internationaux à obtenir leurs visas d'études, la hausse persistante de l'inflation, et la confirmation du maintien du gel des droits de scolarité pour les résidentes et résidents de l'Ontario imposé par le gouvernement pour une cinquième année consécutive.

Malgré ces défis hors de son contrôle, l'Université reste déterminée à poursuivre les projets planifiés dans son plan stratégique, *Transformation 2030*. Pour l'exercice financier 2023-2024, des investissements sont maintenus en recherche, dans la francophonie et le bilinguisme, dans la finalisation du projet de modernisation des services administratifs, dans la construction de nouveaux édifices et dans le Programme d'amélioration du parc immobilier.

L'Université continue également à revitaliser ses programmes d'études pour attirer la prochaine génération de talents et faire face à la concurrence dans le secteur de l'enseignement supérieur, de plus en plus mondialisé. Les activités de recrutement et d'établissement de partenariats en Asie et en Afrique ont été intensifiées de manière à assurer la diversité de la population étudiante et à favoriser notre viabilité financière à long terme. Qui plus est, nos efforts se poursuivent en francophonie et en santé mentale, de même que dans la lutte contre le racisme et les programmes autochtones pour mettre au premier plan les principes fondamentaux qui sous-tendent nos activités et orientent nos objectifs et nos aspirations, soit le mieux-être et l'inclusion. Le budget de l'Université est en adéquation avec ces priorités, énoncées dans son plan stratégique *Transformation 2030*.

Les derniers mois ont été particulièrement difficiles, puisqu'il a fallu redresser la situation financière en plein milieu de l'année financière. La prochaine année ne sera pas facile non plus, mais le budget proposé devrait nous éviter un tel redressement en 2023-2024. En effet, nous présentons en 2023-2024 un budget avec une contingence dans le fonds de fonctionnement afin de mieux assurer notre viabilité financière à moyen et à long terme. Un déficit d'environ 10 M$ est anticipé pour le fonds de fonctionnement, mais le budget consolidé prévoit un léger excédent, ce qui nous donne une certaine marge de manœuvre.

Heureusement, nous pouvons toujours compter sur le dévouement de notre corps professoral et de notre personnel administratif, ainsi que sur la résilience de notre population étudiante. Malgré les défis et l'incertitude qui planent toujours, notre communauté universitaire demeure forte; je suis convaincue qu'ensemble, nous en sortirons grandis.

Jill Scott
Provost et vice-rectrice aux affaires académiques

Introduction

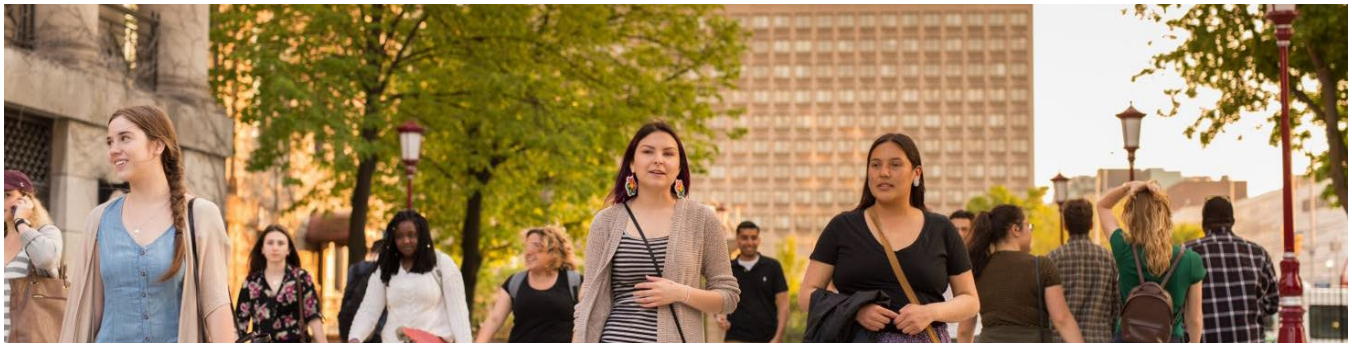

L'Université d'Ottawa est fière de présenter son budget consolidé pour l'exercice 2023-2024. Ce budget est basé sur les paramètres de financement, les programmes et le mode de fonctionnement connus au moment de sa préparation. Il est ainsi fondé sur des projections élaborées au mieux de nos connaissances quant au recrutement de nouvelles étudiantes et nouveaux étudiants, aux rendements sur les marchés financiers, au taux d'inflation et à la conjoncture économique en général. Le budget consolidé prend en considération les contraintes imposées par les ministères et les organismes subventionnaires (bailleurs de fonds), le cadre réglementaire des droits de scolarité ainsi que d'autres facteurs externes qui influencent les activités et la situation financière de l'Université. Enfin, il reflète les efforts demandés aux facultés et aux services quant à la priorisation et au contrôle des dépenses.

À bien des égards, l'élaboration du budget 2023-2024 nous a posé un grand défi étant donné les nombreuses contraintes financières imposées par le gouvernement de l'Ontario, dont la décision de maintenir le gel des droits de scolarité pour les résidentes et résidents de l'Ontario, après le gel imposé depuis 2020-2021 qui a suivi la réduction des droits de scolarité de 10 % en 2019-2020. Le gel pour les résidentes et résidents de l'Ontario reste donc en vigueur en dépit de l'accélération du taux d'inflation, qui s'est maintenu au-dessus de 6,0 % au Canada en 2022 et qui demeure élevé en 2023 (4,4 % en avril 2023). Ainsi, une étudiante ou un étudiant de premier cycle à temps plein provenant de l'Ontario (en communication, par exemple) payait par trimestre des droits de scolarité de 3 188 $ en 2016, mais paiera en septembre 2023, à la suite de la réduction et du gel imposés par le gouvernement provincial, un montant inférieur, soit 3 044 $. Si les droits de 2016 avaient augmenté au même rythme que le taux d'inflation, ils s'élèveraient pour ce même programme à 3 928 $ en septembre 2023. Dans cet exemple, la politique provinciale occasionne un manque à gagner de 884 $ par trimestre par étudiante ou étudiant. Ce manque à gagner pourrait être compensé par une augmentation conséquente de la subvention provinciale; or, ce n'est pas le cas, celle-ci étant gelée au niveau de 2014. La somme de ces contraintes financières pour tous les programmes d'études, étalée sur quatre exercices financiers successifs, représente un manque à gagner de l'ordre de plus de 75 M$, auquel s'ajoute le sous-financement des programmes en français estimé à 50 M$, ce qui représente un sous-financement total de l'ordre de 125 M$ pour l'Université d'Ottawa en 2023-2024.

Les investissements requis pour la mise en œuvre de *Transformation 2030* doivent s'appuyer sur un fonds de fonctionnement dont la santé financière ne soulève pas d'inquiétude à moyen et à long terme. Dans cette perspective, le budget 2023-2024 réussit l'exploit de réduire de façon substantielle le déficit du fonds de fonctionnement à environ 10 M$ (soit 1 % des revenus), alors qu'il était en déficit de près de 30 M$ en 2022-2023. Un effort particulier de rigueur budgétaire a donc été exigé des facultés et services, puisque les bases budgétaires comprennent des mesures de rationalisation totalisant 13 M$. À cela s'ajoute une stratégie de recrutement de nouvelles étudiantes et nouveaux étudiants qui maximise les revenus selon les marchés. Avec des marchés financiers aux rendements proches des tendances historiques, l'objectif d'un fonds de fonctionnement près de

l'équilibre sera assurément atteint. Le Comité permanent du budget suivra d'ailleurs de près la situation budgétaire au cours des prochains mois. De plus, grâce à la revitalisation des programmes, nous avons élargi le nombre de partenariats avec des gouvernements étrangers. Ces partenariats rapporteront des revenus additionnels estimés à 2 M$ en 2023-2024.

Soulignons également le mandat du conseiller du recteur sur la stratégie numérique et l'innovation pédagogique, qui vise la création de programmes en ligne pour la formation professionnelle et la formation des cadres, un troisième volet pour hausser des revenus et contribuer à la viabilité financière. En 2023-2024, nous miserons sur le déploiement de Workday et l'analyse comparative des coûts administratifs afin d'assurer la prestation de nos services à un moindre coût. Nous poursuivrons également le développement d'une stratégie à long terme sur les droits de scolarité et le recrutement qui tiendra compte de nombreux facteurs, tels que la viabilité et la capacité des programmes, les coûts de prestation, les enjeux de recrutement comme l'élasticité de la demande, l'impact des classements internationaux et les particularités associées à certaines régions du monde. Enfin, nous continuerons en 2023-2024 une révision de la formule interne de financement afin d'appuyer davantage la production de nouveaux revenus et le contrôle des dépenses.

La direction tient à remercier toutes les équipes qui ont participé à l'élaboration du budget 2023-2024, lequel nous permettra de continuer à bâtir l'Université de demain et à atteindre les objectifs de *Transformation 2030*.

Plan stratégique *Transformation 2030*

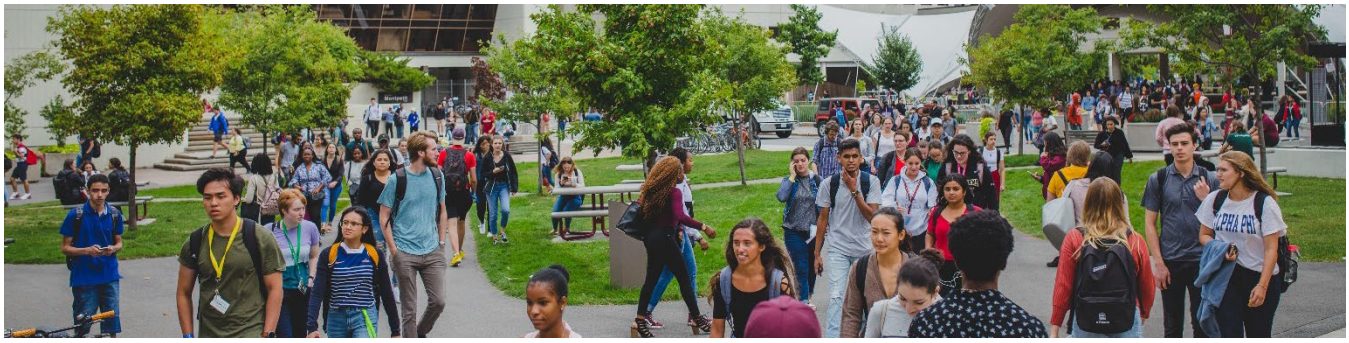

Piliers stratégiques

PLUS AGILES

Réussir dans un monde en constante évolution

En cette ère de changements numériques constants, notre volonté de préserver la sagesse du passé ne doit pas nous empêcher de prendre en compte l'urgence des impératifs actuels et futurs.

PLUS INFLUENTS

Travailler ensemble pour construire un monde meilleur

Dans les meilleures universités du monde, les membres de la population étudiante, du corps professoral et du personnel administratif brûlent d'une irrésistible envie de faire leur part pour améliorer le monde.

PLUS DURABLES

Assurer notre avenir commun

Que nous limitions notre définition de la durabilité au domaine de l'environnement ou que nous l'étendions pour inclure une viabilité financière constante, la durabilité n'est pas négociable.

PLUS INTERCONNECTÉS

Devenir des leaders dans notre village global

En tant qu'universitaires, nous sommes dans ce monde et de ce monde. De nos jours, ce monde est de plus en plus entremêlé et interconnecté.

Aspirations incontournables

APPRENTISSAGE TRANSFORMATEUR

Pleinement conscients de la nécessité de préparer nos étudiantes et nos étudiants, quel que soit leur champ d'études, nous privilégierons un enseignement inclusif, innovant, agile et nourri de pratiques pédagogiques exemplaires.

ENGAGEMENT CONSTANT ENVERS NOTRE COMMUNAUTÉ

Nous ferons preuve d'un fort engagement envers notre communauté, en respectant ses valeurs et en partageant les fruits de nos activités.

LEADERSHIP ET GESTION EXCEPTIONNELS

Nous sommes soucieux d'être et de demeurer un employeur de premier choix, vivement conscients que notre succès repose sur les multiples contributions de notre personnel talentueux et dévoué.

CULTURES FRANCO-ONTARIENNE ET FRANCO-CANADIENNE DYNAMIQUES

Nous jouerons un rôle de premier plan sur la vaste scène interculturelle de la francophonie internationale, en continuant à appuyer de manière indéfectible les communautés et les cultures francophones du monde.

RECHERCHE DE POINTE

Nous effectuerons de la recherche de pointe, où la valeur intellectuelle et l'application pratique sont prisées et soulignées.

BONNE GOUVERNANCE

Nous nous gouvernerons avec rigueur et transparence, en privilégiant la qualité et la valeur des services administratifs du point de vue de l'utilisatrice ou l'utilisateur.

Vision, mission, valeurs

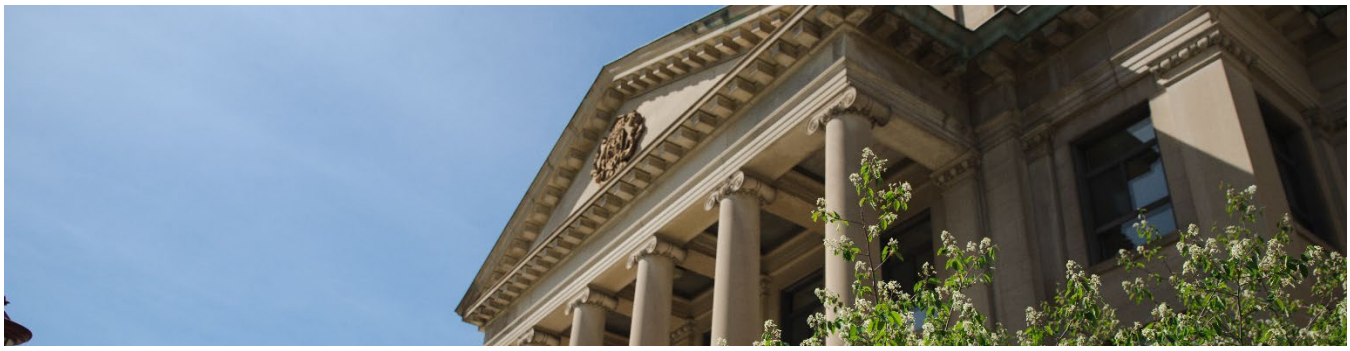

Notre vision

L'Université d'Ottawa offrira une expérience universitaire sans pareille et, grâce à un enseignement et à des recherches de qualité exceptionnelle, jouera un rôle crucial dans la définition du monde de demain. Nous inculquerons une culture du service et de l'engagement ainsi que la conscience d'une responsabilité collective à l'ensemble de nos diplômées et diplômés pour les préparer à être des citoyennes et citoyens du monde.

Notre mission

Notre situation au cœur de la capitale fédérale, notre bilinguisme, notre engagement envers la promotion de la culture française en Ontario et notre excellence en recherche constituent notre spécificité. Université à forte vocation de recherche, nous offrons une formation remarquable à notre population étudiante et contribuons à la vie intellectuelle, économique et culturelle du Canada, appuyant ainsi le rôle important et positif que joue notre pays parmi les nations du monde.

Nos valeurs

Les grandes valeurs qui nous définissent et nous inspirent :

Nous plaçons les étudiantes et étudiants au cœur de notre mission éducative.

Tous nos efforts visent à encourager les étudiantes et étudiants à étendre leur savoir, à découvrir leur créativité et à développer leur sens critique. Notre objectif est d'en faire des personnes épanouies et des citoyennes et citoyens engagés capables de contribuer à la société et de devenir des leaders.

Nous encourageons l'épanouissement individuel et collectif de notre personnel.

Nous encourageons et facilitons l'épanouissement et le bien-être de tous ceux et celles qui travaillent pour nous. Nous voulons créer un milieu où ils et elles peuvent se réaliser, un milieu caractérisé par le respect, la collégialité, la collaboration et la transparence.

La création et la diffusion du savoir sont notre raison d'être.

Nous poursuivons l'excellence en matière d'apprentissage et de découverte. C'est sur cette base que notre réputation s'est bâtie et qu'elle se développera.

Nous sommes responsables de promouvoir le bilinguisme et la francophonie.

Nous jouons un rôle central dans l'avancement du bilinguisme, tout en offrant des services et des programmes de haut calibre, conçus expressément pour les francophones. Nous assumons un rôle de leadership sur les questions de langue de même qu'au sein des francophonies ontarienne, canadienne et internationale.

Nous valorisons et inculquons une culture de service et de responsabilité civique.

Nous aidons à renforcer la société en combinant savoir et mission sociale. Nous nous mettons au service des autres et encourageons les partenariats communautaires visant l'apprentissage et la découverte. Nous défendons les principes de la liberté universitaire, de l'égalité, de la diversité culturelle, de l'intégrité, du respect des autres et du développement durable.

Enjeux actuels et futurs

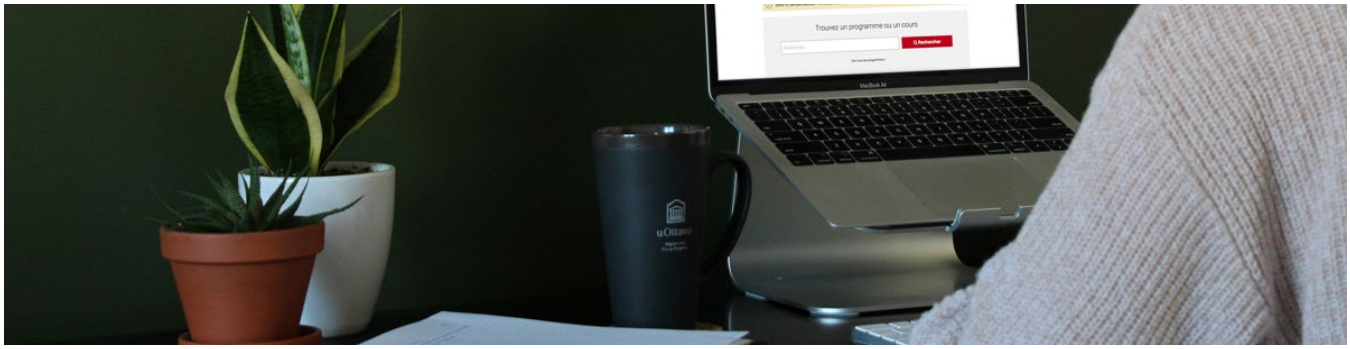

L'année 2022 a été caractérisée par l'imprévisibilité causée par la guerre en Ukraine, la rupture des chaînes d'approvisionnement et l'accélération des pressions inflationnistes. Ces facteurs externes ont eu des répercussions sur l'Université d'Ottawa durant l'année financière 2022-2023 et ne peuvent donc pas être ignorés dans l'élaboration du budget consolidé 2023-2024. Parmi d'autres facteurs qui ont un impact considérable, notons le cadre relatif aux droits de scolarité. Nous discuterons aussi des services auxiliaires, de l'Entente de mandat stratégique 3 (EMS3) et des gouvernements fédéral et provincial.

- **Conjoncture géopolitique mondiale** : Les bouleversements géopolitiques ont eu un impact négatif substantiel en 2022-2023 sur l'Université d'Ottawa. Premièrement, plus de 400 étudiantes et étudiants internationaux inscrits à l'Université d'Ottawa n'ont pu se rendre sur le campus aux trimestres d'automne 2022 et d'hiver 2023. La perte de revenu associé à ces personnes qui n'ont pu se présenter à leurs cours en septembre 2022 et en janvier 2023 a représenté près de 10 M$. La situation des visas d'études semble bien meilleure en 2023-2024, mais compte tenu de cette dernière expérience, nous devons faire preuve de prudence dans nos projections de revenus.

Deuxièmement, les marchés financiers ont affiché des rendements bien en deçà des moyennes historiques depuis le début 2022 jusqu'à tout récemment. Ils sont capables de rebondir rapidement, mais pour l'instant, nous devons prendre en considération la perspective de rendements moindres. Par conséquent, bien que les revenus de placement représentent d'habitude moins de 5 % de l'ensemble de nos revenus du budget consolidé, ceux-ci constituent à la marge d'un budget serré un montant nominal d'une importance certaine. Le budget 2023-2024 fait donc l'hypothèse d'un taux de rendement des revenus de placement à 3,5 % seulement, soit bien inférieur aux taux de 6 % ou 7 % observés avant la pandémie.

Troisièmement, la situation géopolitique a aussi contribué à la dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain. En effet, les tensions internationales ont tendance à apprécier le dollar américain, puisqu'il est considéré comme une valeur de refuge par les investisseurs internationaux. Le dollar canadien s'est déprécié d'environ 4 % depuis un an et se situait, en date du 10 mars 2023, à 0,74 $ par rapport au dollar américain. Toute dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain augmente le coût des achats en acquisitions de la bibliothèque ou encore en équipements et logiciels informatiques.

- **Poussée inflationniste** : Depuis le début de l'année 2022, l'inflation se maintient bien au-dessus des cibles fixées par la Banque du Canada. En avril 2023, le taux d'inflation se situait à 4,4 %. Or, l'Université achète des biens et services qui sont sensibles à l'inflation, comme les acquisitions de la bibliothèque, le renouvellement de licences de logiciels, l'équipement informatique et audiovisuel, les matériaux pour l'entretien et les réparations de l'infrastructure immobilière, les déplacements de même que les honoraires professionnels et les services contractuels. Un taux d'inflation qui reste élevé a été pris en considération dans les hypothèses budgétaires.

- **Cadre restrictif pour les droits de scolarité** : Le gouvernement de l'Ontario a annoncé une réduction de 10 % des droits de scolarité en 2019-2020, réduction suivie d'un gel en 2020-2021. Cette mesure s'appliquait aux étudiantes et étudiants canadiens de même qu'aux résidentes et résidents permanents inscrits dans des programmes subventionnés par le gouvernement provincial. En 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, le gouvernement de l'Ontario a reconduit le gel des droits de scolarité applicable aux étudiantes et étudiants canadiens résidant dans la province. Le manque à gagner pour l'Université d'Ottawa est estimé à plus de 75,0 M$ en 2023-2024.

- **Entente de mandat stratégique (EMS)** : Depuis 2014, toutes les universités publiques de l'Ontario ont signé des ententes successives avec le ministère des Collèges et Universités (MCU). En plus d'indiquer clairement les attributions de chaque université, ces ententes énoncent des objectifs mesurables et montrent l'engagement des universités envers le gouvernement quant à leurs orientations futures. En 2019-2020, une nouvelle Entente de mandat stratégique (EMS3) a été négociée avec le gouvernement de l'Ontario, pour la période de cinq ans commençant en 2020-2021. Selon le gouvernement de l'Ontario, les EMS s'inscrivent dans sa volonté de « rendre le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario plus viable et mieux harmonisé avec les besoins du marché du travail, tout en étant transparent et efficient ». Le principal changement qu'amène l'EMS3 relativement aux subventions est un transfert progressif du budget basé sur les effectifs étudiants vers une enveloppe liée à 10 indicateurs de rendement. La part du financement provenant des indicateurs de rendement devait passer de 25 % en 2020-2021 à 60 % en 2024-2025. Elle passera finalement à 10 % en 2023-2024 en raison de la pandémie. Bref, les subventions provenant du gouvernement seront au mieux stables jusqu'en 2024-2025 (dernière année de l'EMS3) en terme nominal, donc en déclin en terme réel après inflation. Le désinvestissement public en terme réel est en place depuis 2014.

- **Gouvernement provincial :** En avril 2021, le Comité permanent des comptes publics de l'Assemblée législative de l'Ontario a mandaté le Bureau de la vérificatrice générale pour réaliser un audit sur l'Université

Laurentienne afin de mieux comprendre pourquoi cette dernière s'est prévalue de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC) et de faire en sorte qu'une telle situation ne se reproduise pas dans un autre établissement universitaire. C'est ainsi que toutes les universités ontariennes sont maintenant soumises, à tour de rôle, à des audits réalisés par le Bureau de la vérificatrice générale. La gestion prudente et transparente des budgets ainsi que la viabilité financière de l'Université seront donc surveillées attentivement par la province. Dans ce même courant, le ministère des Collèges et des Universités a défini des ratios et des seuils financiers afin de mieux encadrer les universités ontariennes en ce qui concerne les réserves, la viabilité financière, les actifs, la dette et le poids de la dette, ainsi que les revenus nets.

- **Gouvernement fédéral** : Le financement provenant du gouvernement fédéral n'a généralement que peu d'impact direct sur le fonds de fonctionnement de l'Université. Il peut cependant financer des activités de recherche, notamment, via le programme des chaires de recherche du Canada, le financement des coûts indirects de la recherche et l'appui financier aux étudiantes et étudiants des cycles supérieurs. Par ailleurs, le gouvernement fédéral compte revoir sa politique sur les langues officielles. L'Université d'Ottawa a récemment obtenu, en participant à des concours, de nouvelles subventions liées aux programmes d'études en STIM (science, technologie, ingénierie, mathématiques) afin de renforcer son offre de cours en français. Ces subventions requièrent une contribution presque équivalente de l'Université d'Ottawa. Elles sont les bienvenues, puisque les programmes en français de l'Université sont sous-financés depuis de nombreuses années.

- **Construire une culture d'amélioration continue** : Au cours des vingt dernières années, l'Université d'Ottawa a connu une croissance et une reconnaissance considérables de ses réalisations universitaires ainsi qu'une augmentation de son empreinte mondiale. Ainsi, elle se classe désormais parmi les meilleurs établissements d'enseignement supérieur du monde, attirant des universitaires et des chercheuses et chercheurs de renommée mondiale ainsi que des étudiantes et étudiants de haut calibre.

  Pour faire perdurer cette croissance et ce succès, et pour atténuer les pressions opérationnelles continues ressenties dans l'ensemble du secteur, l'Université d'Ottawa a entrepris de devenir un chef de file parmi ses pairs dans la prestation de services administratifs à la population étudiante, au corps professoral et au personnel. Ainsi, elle s'efforcera de repenser la façon dont les services professionnels soutiennent sa mission principale afin de devenir l'illustre université engagée à l'échelle internationale envisagée dans le plan *Transformation 2030*.

  Dans cette optique, l'Université d'Ottawa s'est récemment jointe au programme mondial d'analyse comparative UniForum. Ce programme pluriannuel soigneusement dirigé appuie l'analyse du rendement et le partage des pratiques exemplaires avec d'autres établissements d'enseignement supérieur comparables afin de soutenir les organisations dans la gestion stratégique de l'administration et des services de soutien. La première série complète de résultats d'UniForum a été mise à la disposition de l'Université en janvier 2023.

  En s'appuyant sur les résultats d'UniForum, l'Université d'Ottawa a élaboré un plan directeur de transformation qui l'aidera à remanier ses services administratifs afin, avant tout, d'accroître la satisfaction des utilisatrices et utilisateurs tout en contrôlant les coûts. L'un des éléments clés de ce plan est la mise en place d'un programme d'amélioration continue des services administratifs. Ce programme a pour but d'aligner correctement les initiatives visant à adopter les meilleures pratiques afin d'atteindre l'efficacité et l'efficience requises des services tout en favorisant une culture organisationnelle d'amélioration continue.

Défis futurs

Le secteur universitaire ontarien et canadien connaît une période de changements. L'Université fait face à des défis importants qui comportent des risques pour la réalisation de ses objectifs ambitieux dans les années à venir. Ces défis sont accentués, entre autres, par les facteurs suivants :

- **Appui financier du gouvernement de l'Ontario** : Pour l'année universitaire 2023-2024, la province maintient un niveau de subventions stable en terme nominal ainsi qu'un gel général des droits de scolarité pour l'ensemble des étudiantes et étudiants canadiens résidant en Ontario, tout en offrant aux collèges et universités la possibilité d'augmenter d'un maximum de 5 % les droits de scolarité pour les étudiantes et étudiants canadiens hors province. Le 2 mars 2023, le gouvernement de l'Ontario a créé un comité d'expertes et d'experts chargé de faire des recommandations afin de maintenir la stabilité financière du secteur de l'éducation postsecondaire et de s'assurer que la meilleure expérience étudiante possible soit offerte. Après 2023-2024, les droits de scolarité seront probablement encadrés à la lumière des recommandations de ce comité. Chose certaine, comme le rapportait par le blogue de Higher Education Strategy Associates les 18 et 19 avril 2023, le statu quo au chapitre des subventions et des droits de scolarité des Ontariennes et Ontariens pour l'ensemble des universités de la province n'est pas soutenable.

- **Défi du côté des effectifs étudiants** : Les effectifs étudiants et leur composition ont substantiellement changé ces dernières années. En ce qui concerne les effectifs étudiants totaux déclarés au ministère des Collèges et Universités chaque 1er novembre, la figure ci-dessous montre l'évolution depuis 2013. On remarque deux tendances : d'abord, des effectifs étudiants stables (autour de 42 000) entre 2013 et 2018; puis, depuis 2018, une hausse significative du nombre total jusqu'à près de 48 000 en 2022. La croissance s'est chiffrée à plus de 4 % annuellement depuis 2018. Elle coïncide avec la diminution, puis le gel des droits de scolarité des Canadiennes et Canadiens imposés par le gouvernement provincial depuis 2019-2020. Si accroître le nombre d'étudiantes et d'étudiants pour compenser le gel des droits de scolarité peut atténuer le risque d'une chute des revenus provenant des droits de scolarité d'un point de vue budgétaire, cette stratégie atteint rapidement ses limites, puisqu'elle hausse en même temps le nombre d'étudiantes et d'étudiants par membre du corps professoral et par membre du personnel administratif, et risque ainsi de nuire à l'expérience étudiante en classe et à l'extérieur. En fait, la situation actuelle est telle que la somme des revenus provenant des subventions de l'EMS3 et des droits de scolarité des étudiantes et étudiants de l'Ontario ne suffit plus à couvrir le coût de la formation universitaire et de l'expérience étudiante. En d'autres mots, accepter une étudiante ou un étudiant additionnel de l'Ontario crée un déficit. Par conséquent, on verra que ce budget s'attaque au défi budgétaire de l'Université en visant à augmenter le revenu par étudiante ou étudiant pour ainsi stabiliser les effectifs totaux. À noter que la proportion des étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs a progressé, passant de 15,4 % en 2013 à 17,0 % en 2022. Si les effectifs étudiants totaux ont augmenté ces dix dernières années, la composition de la population étudiante a également changé substantiellement. Ces changements dans la composition ont des répercussions budgétaires importantes comme nous l'expliquons dans les paragraphes qui suivent.

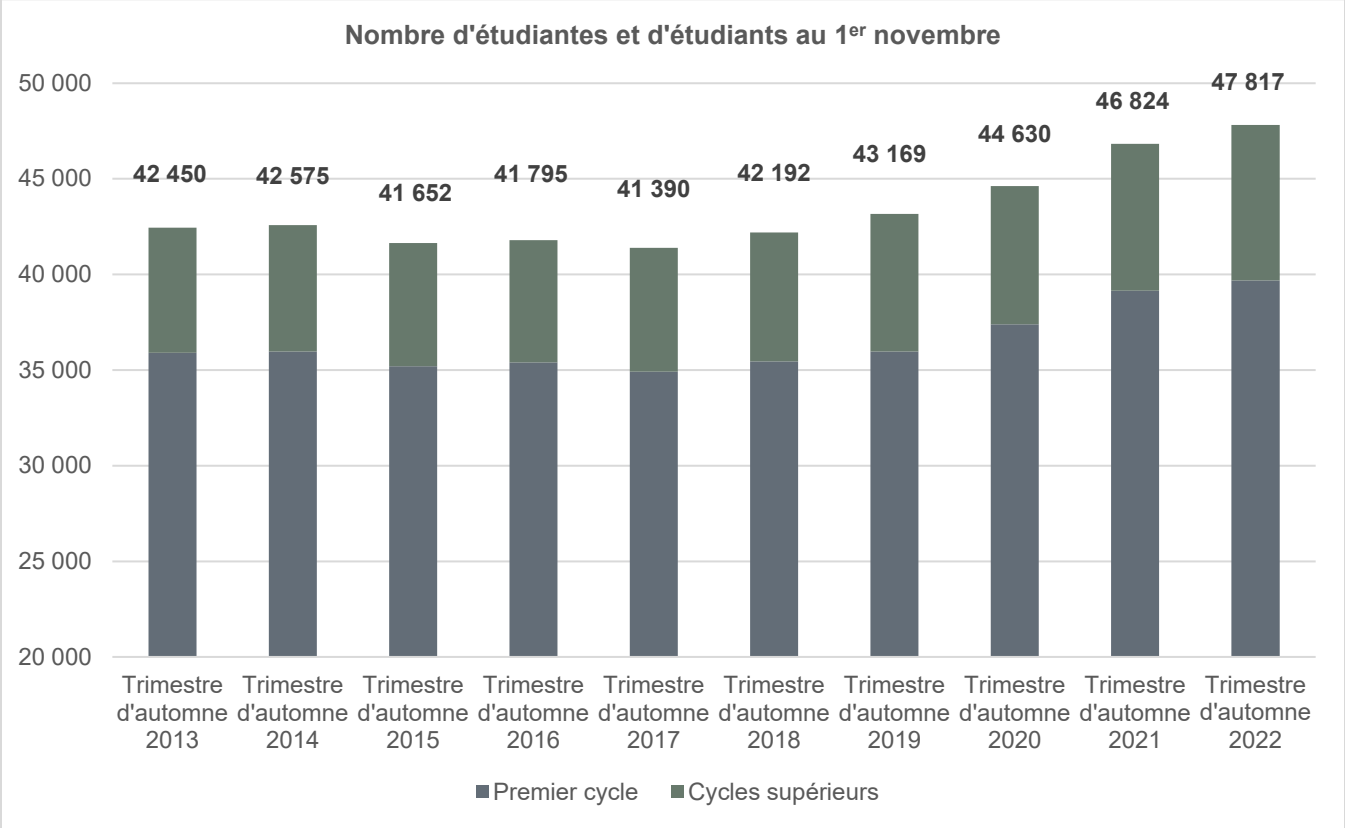

% d'étudiantes et d'étudiants de cycle supérieur	**15 %**	**15 %**	**16 %**	**15 %**	**15 %**	**16 %**	**16 %**	**17 %**	**16 %**	**16 %**
% d'étudiantes et d'étudiants internationaux francophones	**1 %**	**2 %**	**3 %**	**4 %**	**4 %**	**5 %**	**6 %**	**7 %**	**9 %**	**10 %**
% d'étudiantes et d'étudiants internationaux (autres)	**8,2 %**	**9,4 %**	**9,3 %**	**9,8 %**	**10,8 %**	**11,7 %**	**13,3 %**	**12,3 %**	**12,1 %**	**12,4 %**

- **Proportion d'étudiantes et d'étudiants internationaux** : Comme l'indique le tableau ci-dessus, la proportion d'étudiantes et d'étudiants internationaux par rapport au total des effectifs a augmenté substantiellement depuis 2013. En effet, ces personnes représentaient 9,2 % des effectifs en 2013 et 22,4 % en 2022. Il s'agit d'une hausse rapide et constante tout au long de la période couverte dans le tableau. Le tableau indique également que, si la grande majorité des étudiantes et étudiants internationaux étaient anglophones au début de la période couverte, le nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux francophones s'est rapproché grandement du nombre d'anglophones au cours des dernières années. Au 1er novembre 2022, 12,4 % des effectifs étaient des étudiantes et étudiants internationaux anglophones, alors que 10 % étaient des étudiantes et étudiants internationaux francophones. Si les étudiants et étudiants canadiens de premier cycle représentaient près de 80 % des effectifs totaux en 2013, elles et ils ne représentent plus que les deux tiers en 2022.

De plus, il est à noter que la répartition des effectifs de diverses catégories entre le premier cycle et les cycles supérieurs importe d'un point de vue budgétaire. La figure ci-dessous indique que la très grande majorité des étudiantes et étudiants canadiens et internationaux francophones se retrouvent au premier cycle. Au contraire, près de la moitié des étudiantes et étudiants internationaux anglophones sont inscrits aux cycles supérieurs. D'ailleurs, le nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux anglophones au premier cycle est inférieur en termes absolus au nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux francophones. Bien que celles et ceux des cycles supérieurs paient des droits de scolarité comme au premier cycle, les droits nets des bourses sont souvent inférieurs à ceux du premier cycle. Par ailleurs, la situation relative aux étudiantes et étudiants internationaux de la Chine est préoccupante. Le nombre de demandes d'admission (900 de moins pour septembre 2023 par rapport à septembre 2022) ne cesse de diminuer chaque année à l'Université d'Ottawa comme chez nos concurrents. Les tensions politiques entre le Canada et la Chine n'aideront pas notre cause. C'est pourquoi il est important de développer de nouveaux marchés.

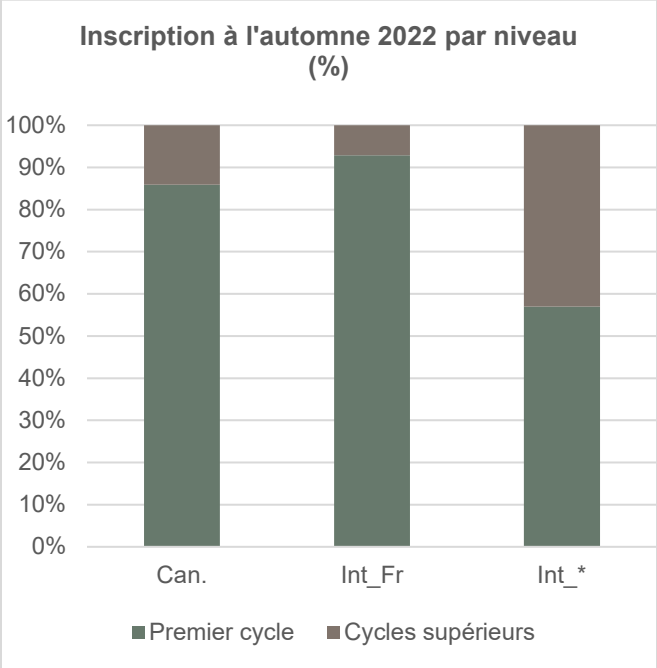

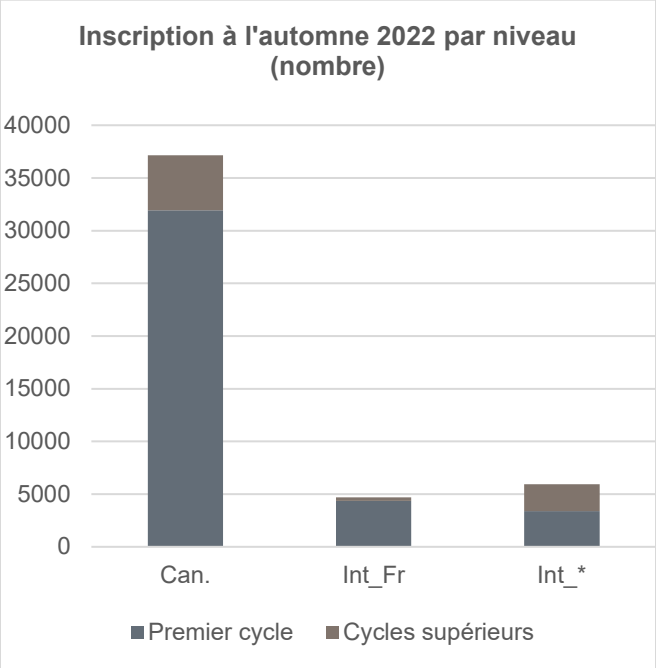

- **Croissance des dépenses et des investissements** : Le besoin d'aller chercher de nouveaux revenus est de plus en plus pressant étant donné les limites imposées aux subventions et aux droits de scolarité ainsi que la croissance des dépenses qu'entraînent les facteurs d'inflation. De plus, le jugement final à venir sur la loi 124 est source d'incertitude en ce qui concerne la masse salariale. Le gouvernement de l'Ontario a adopté le projet de loi 124 en 2019 avec l'intention de plafonner les augmentations salariales des employées et employés dans les secteurs public et parapublic à 1 % par année pendant trois ans. Or, la loi 124 a été jugée inconstitutionnelle et « nulle et sans effet » par la Cour supérieure de justice de l'Ontario. La cause a été portée en appel.

- **Revitalisation des programmes d'études et nouveaux partenariats** : En réponse à l'évolution des besoins de la population étudiante et du marché du travail et afin de pallier les difficultés financières qu'entraîne la hausse des dépenses, une série d'initiatives sont en cours pour revitaliser les programmes d'études. Le nombre de programmes de maîtrise à option cours continue d'augmenter, tout comme le nombre de nouveaux partenariats internationaux. Ces partenariats en matière de formation avec des pays

du Moyen-Orient, d'Afrique et d'Asie généreront des revenus supplémentaires, soit environ 4 M$ en 2023-2024. Enfin, de nombreux microprogrammes sont en gestation. Ils s'adressent aux étudiantes et étudiants qui ont un certain bagage professionnel. Mentionnons aussi que la plupart des nouveaux programmes auront un volet de perfectionnement professionnel. Notre Institut de développement professionnel contribue d'ailleurs au contenu de ces programmes générateurs de revenus.

- **Programmes de bourses et aide financière** : Une rationalisation majeure est en cours pour les programmes de bourses tant aux études supérieures qu'au premier cycle. En effet, comme l'indique le tableau ci-dessous, les montants dépensés en bourses et en aide financière ont presque doublé de 2019-2020 (60 M$) à 2021-2022 (115 M$). Trois raisons expliquaient cette hausse spectaculaire : (i) L'inflation des notes d'évaluation des dossiers scolaires des étudiantes et étudiants tant au secondaire qu'à l'université pendant la pandémie a contribué à la hausse substantielle des bourses d'excellence au premier cycle (bourses d'admission et bourses au mérite). Des mesures ont été mises en place à partir de 2022-2023 pour freiner cette hausse et le montant total des bourses d'excellence à des niveaux prépandémie. En 2023-2024, le budget de la bourse d'admission sera réduit de 40 %, et la bourse au mérite a été abolie, ce qui permettra d'épargner 6 M$ de plus. Le montant épargné résultant des nouvelles mesures continuera de croître, puisque plus d'étudiantes et d'étudiants y seront assujettis (13 M$ de plus).

  (ii) Le nouveau régime de bourses d'exonération pour les étudiantes et étudiants internationaux francophones, introduit en 2021-2022 afin de remplacer l'exonération partielle des droits de scolarité, a pour objectif d'assurer une plus grande agilité dans le recrutement des étudiantes et étudiants internationaux francophones et d'augmenter le revenu net par étudiante ou étudiant en permettant de modifier séparément et de façon plus stratégique les droits de scolarité et la bourse d'admission. Il est important de comprendre que le nouveau régime a pour effet d'augmenter de façon substantielle les revenus des droits de scolarité, mais aussi le montant des bourses. Dans le cadre du nouveau régime, les étudiantes et étudiants internationaux francophones paient les mêmes droits de scolarité que les anglophones, mais bénéficient d'une bourse qui ramène leurs droits de scolarité nets, en 2023-2024, à un montant supérieur au revenu généré par l'admission d'une étudiante ou d'un étudiant de l'Ontario (subvention et droits de scolarité inclus). Par conséquent, comme le démontre le graphique ci-dessous, le nouveau régime de bourses d'exonération pour les étudiantes et étudiants internationaux francophones a permis des gains nets en revenus de droits de scolarité de l'ordre de 6 M$ en 2021-2022 et de 13 M$ en 2022-2023. L'économie anticipée atteindra près de 28 M$ en 2023-2024 par rapport au statu quo.

  (iii) Enfin, le nouveau régime de bourses aux cycles supérieurs a été en quelque sorte victime de son succès. Un des objectifs de ce nouveau régime est de soutenir davantage les études au doctorat. Or, le nombre de nouvelles inscriptions a dépassé les attentes. Mais, comme pour les deux premiers points, des mesures ont été mises en place pour contenir l'augmentation des coûts, comme l'adoption de quotas par faculté.

  Le montant total des bourses et de l'aide financière devrait dépasser les 160 M$ en 2023-2024, mais la hausse prévue de 21 M$ par rapport à 2022-2023 est due presque entièrement à l'ajout d'une nouvelle cohorte au nouveau régime de bourses d'exonération pour les étudiantes et étudiants internationaux francophones. Le nouveau régime atteindra sa pleine maturité en 2024-2025.

(en milliers de dollars)	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Bourses d'admission	9 760	9 996	13 006	13 510	8 355
Bourses au mérite	6 398	13 219	12 538	10 500	10 000
Autres bourses d'excellence	1 631	1 283	1 287	1 260	1 355
Étudiantes et étudiants internationaux	3 545	5 671	41 352	73 658	99 125
Études supérieures	21 886	23 048	30 193	31 084	30 500
Appui aux personnes à charge	3 396	3 793	3 486	3 450	3 614
Aide financière	13 126	11 584	12 329	11 715	13 491
Autres (COVID-19)	0	156	639	0	0
Total	**59 742**	**68 750**	**114 830**	**145 177**	**166 440**

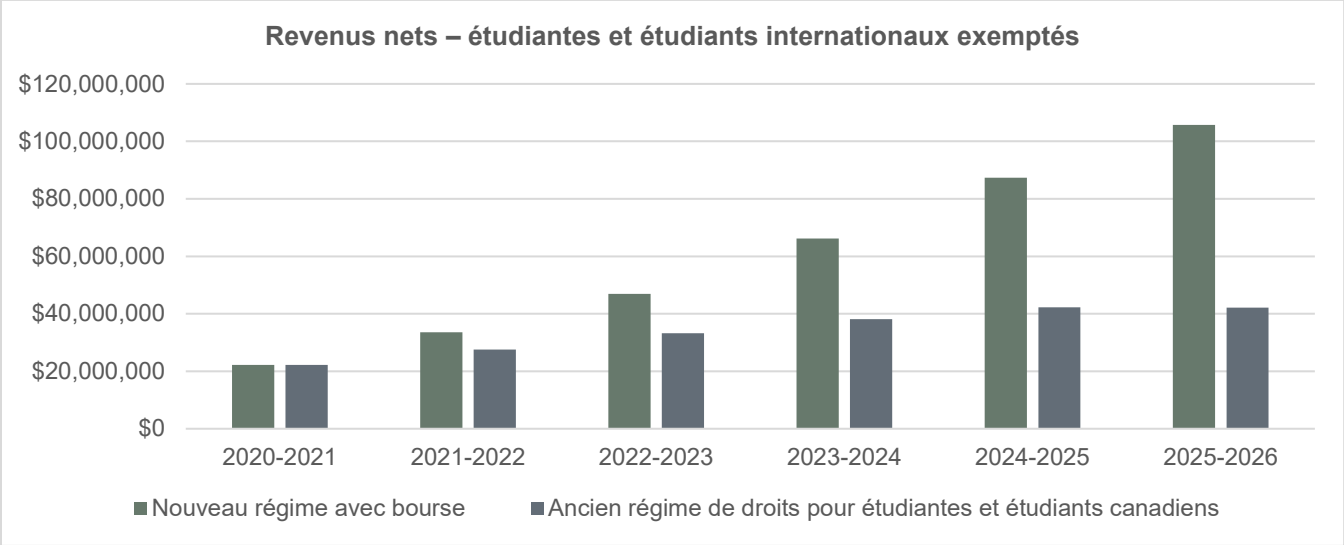

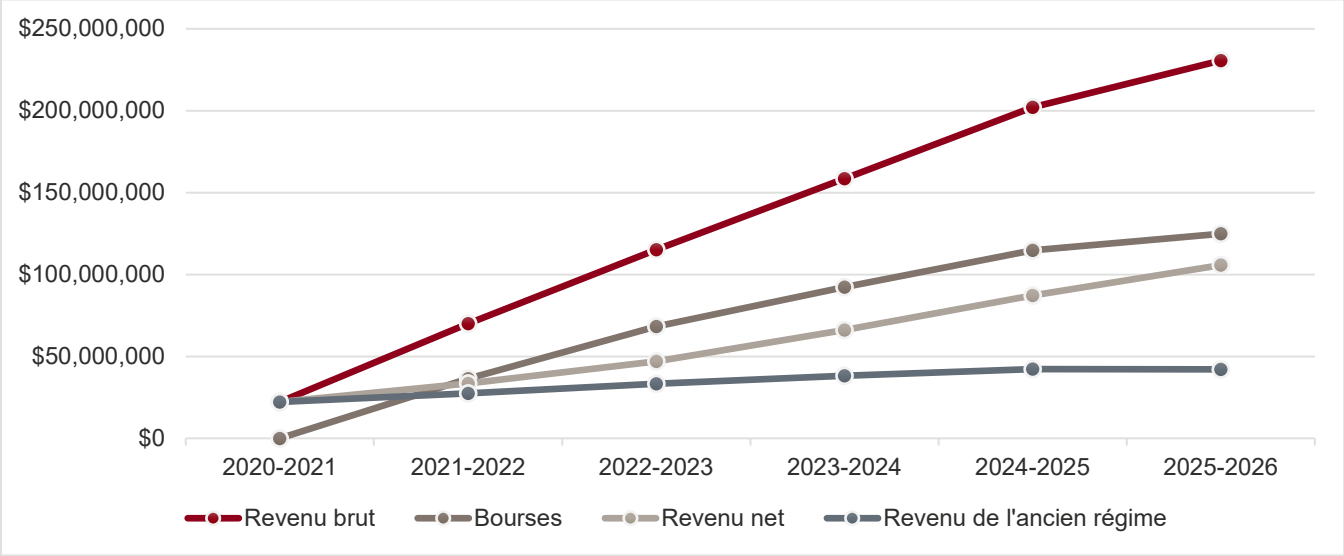

- **Régime de retraite** : Les cotisations au régime de retraite à prestations déterminées sont des dépenses importantes incluses dans les salaires et avantages sociaux. Le régime de retraite est actuellement dans une saine position, avec un ratio de continuité d'exploitation de 119 % et un ratio de solvabilité de 108 % au 1er juillet 2022. Une évaluation actuarielle a été déposée le 1er juillet 2022, ce qui nous a permis de diminuer les niveaux de cotisation actuels jusqu'en 2025, assurant ainsi une économie totale d'environ 16,9 M$ répartie sur les exercices 2022-2023 et 2023-2024.

- **Entretien différé des bâtiments et des infrastructures technologiques** : Plusieurs bâtiments vieillissants nécessitent des travaux majeurs de rénovation et d'entretien. Au cours des prochaines années, l'Université devra se concentrer sur l'entretien et la rénovation des installations existantes. Le Programme d'amélioration du parc immobilier (PAPI) se chiffrera à 25 M$ en 2023-2024 en dépit des défis budgétaires. Le montant accordé à ce programme en moyenne au cours des cinq dernières années a été de 19,6 M$. Le ministère des Collèges et Universités verse aussi une subvention annuelle pour la réfection des installations, qui s'établira à 5,6 M$ en 2023-2024.

- **Sous-financement de certaines activités** : Certaines activités liées directement à la mission de l'Université ne sont pas financées de manière adéquate par les gouvernements. Plusieurs domaines clés souffrent particulièrement d'un sous-financement chronique :

  a) les coûts indirects liés à la recherche;
  b) le bilinguisme;
  c) l'appui aux étudiantes et étudiants ayant un handicap ou des besoins particuliers;
  d) la santé mentale;
  e) l'antiracisme et tout ce qui touche l'équité, la diversité et l'inclusion;
  f) le maintien et le remplacement des infrastructures en immobilisations et en technologies, dont la nécessité augmente avec la croissance des effectifs étudiants.

  Chaque année, l'Université doit puiser dans son fonds de fonctionnement afin de financer ces activités.

- **Perspectives financières pour les prochains exercices** : Le contexte actuel continue de nuire à l'Université et à sa capacité d'équilibrer son budget. Les prochaines ententes de mandat stratégique et les cadres financiers des droits de scolarité seront déterminants quant à la santé financière des universités en Ontario, y compris l'Université d'Ottawa.

Conclusion

Par suite des recommandations du Comité des finances et de la trésorerie et avec son aval, la haute direction de l'Université est d'avis que le budget de l'année financière 2023-2024 respecte les objectifs établis par le Bureau des gouverneurs.

Modèle budgétaire

Depuis l'exercice 2018-2019, l'Université utilise un modèle de répartition des revenus qui compte des objectifs de viabilité financière à long terme, facilite la mise en œuvre d'orientations stratégiques et aide à mieux répondre à l'entente de mandat stratégique (EMS).

Ce modèle budgétaire constitue une nouvelle façon de distribuer les revenus et les dépenses pour permettre à l'Université de progresser dans sa mission d'enseignement et de recherche, tout en assurant sa viabilité financière à court, moyen et long terme. Il vise la recherche de sources de revenus supplémentaires, la réalisation des objectifs précisés dans l'EMS, la modernisation et la mise en place de programmes d'études novateurs ainsi qu'une gestion saine et efficiente des opérations. Il se veut un outil qui facilite la planification financière tout en améliorant la transparence du processus de prise des décisions et l'imputabilité des différentes parties prenantes.

Le modèle comporte trois enveloppes :

1. **Une enveloppe de base déterminée à la suite de la revue des besoins de chaque faculté et service (allocation de base)**

Les facultés et services ont reçu en 2023-2024 une enveloppe budgétaire basée sur les coûts réels de fonctionnement, qui tiennent compte des engagements et de la situation budgétaire de l'établissement. Cette année, l'Université demande à ses facultés et services de rationaliser leurs dépenses afin d'atteindre l'équilibre budgétaire. Cet effort consiste à réduire les dépenses de 5 %.

2. **Une enveloppe liée au rendement (mesures incitatives)**

La deuxième enveloppe vise à intégrer des mesures incitatives spécifiques à chaque faculté et service, pour les encourager à atteindre plus rapidement les objectifs prioritaires : augmenter les revenus, contenir les coûts et atteindre les buts établis. C'est aussi cette deuxième enveloppe qui lie l'année financière courante à l'année financière suivante. Ainsi, un bon rendement pendant l'année courante alimente la deuxième enveloppe pour l'année suivante. À noter que la deuxième enveloppe sert en quelque sorte de réserve aux facultés et services afin de répondre à des imprévus et au financement ponctuel de nouvelles initiatives.

3. **Une enveloppe pour les priorités stratégiques (fonds de relance)**

La troisième enveloppe constitue le fonds de relance de l'Université, qui lui permettra d'atteindre plus rapidement ses objectifs stratégiques prioritaires. En dépit des incertitudes et des défis budgétaires, l'Université maintient les investissements prévus dans l'enveloppe 3 pour la modernisation des systèmes administratifs, ainsi que pour la

recherche (centres et instituts, entreprises en démarrage), le programme d'amélioration du parc immobilier et les initiatives servant à générer de nouveaux revenus. C'est pourquoi, dans le budget 2023-2024, le montant transféré du fonds de fonctionnement vers les fonds de recherche et le fonds d'immobilisation demeure élevé.

L'Université continue d'établir ses budgets par fonds pour tenir compte des restrictions des sources de financement et de l'allocation des ressources entourant ses différentes activités.

Processus budgétaire

Le plan stratégique est la toile de fond qui guide l'établissement du budget de l'Université d'Ottawa, une démarche participative qui réunit les instances décisionnaires et les gestionnaires des unités pour respecter les orientations de l'établissement en matière de qualité de l'enseignement et de la recherche.

Rôle des instances

Le Bureau des gouverneurs est chargé d'assurer la conformité du budget aux objectifs de l'Université et d'en faire l'approbation finale.

Le **Comité des finances et de trésorerie du Bureau des gouverneurs** (volet finance) est responsable de la surveillance budgétaire et financière de l'Université. C'est également lui qui recommande le budget de l'Université au Bureau des gouverneurs.

Le **Comité de direction de l'Université** (Comité d'administration) est chargé de présenter un projet budgétaire conforme aux objectifs de l'Université, et d'en recommander l'approbation au Comité des finances et de trésorerie (volet finance).

Le **Comité permanent du budget** est chargé de recommander à la direction de l'Université une philosophie, des principes et une approche budgétaire de même que des modalités d'allocation des ressources financières permettant l'atteinte de l'équilibre budgétaire. Il est aussi responsable d'analyser et d'évaluer régulièrement les dépenses.

Mises à jour budgétaires

Les mises à jour budgétaires permettent de suivre l'évolution des dépenses et des revenus réels par rapport à ce qui a été planifié. Elles sont présentées au Bureau des gouverneurs deux fois par année, après la mise à jour officielle du nombre d'inscriptions. La première mise à jour utilise les données réelles au 31 octobre et la deuxième mise à jour utilise les données réelles au 31 janvier. En plus des suivis budgétaires mensuels, ces deux mises à jour servent à valider l'évolution des revenus et des dépenses et, le cas échéant, à procéder aux réalignements requis. En mars 2023, une séance publique sur les questions budgétaires a été organisée pour toute la communauté universitaire. Plus de 750 personnes y ont assisté. L'Université a l'intention, en 2023-2024, de répéter l'expérience et de continuer à communiquer le mieux possible à la communauté les défis et enjeux financiers auxquels elle fait face.

Résultats budgétaires finaux

Parallèlement aux travaux entourant la préparation des états financiers consolidés audités, les résultats financiers réels sont compilés sur une base budgétaire afin d'analyser les écarts entre les résultats réels et le budget. Le résultat de ces analyses est présenté au Comité des finances et de trésorerie du Bureau des gouverneurs ainsi qu'au Bureau des gouverneurs en septembre de chaque année.

Description et lien entre les fonds

L'Université d'Ottawa utilise la méthode de la comptabilité par fonds pour ses opérations budgétaires. Chaque fonds a une fonction principale qui permet l'affectation des revenus et des dépenses à des fins précises qui respectent les conditions de financement des bailleurs de fonds. Différentes exigences budgétaires s'appliquent selon le type de fonds.

Le **fonds de fonctionnement** est composé de ressources financières pouvant être utilisées sans restriction extérieure afin d'atteindre les objectifs de l'Université, soit l'enseignement, la recherche et les services à la collectivité.

Les **services auxiliaires** sont composés de ressources financières dont l'utilisation est destinée aux activités qui s'ajoutent aux activités principales de recherche et d'enseignement. Ils englobent des services autofinancés tels que les services alimentaires, les résidences, les Presses de l'Université d'Ottawa et le stationnement.

Les **fonds avec restrictions** sont constitués de sommes qui doivent être utilisées uniquement en fonction des restrictions déterminées par le bailleur de fonds pour les activités sans contrepartie telles que les projets de recherche et les chaires de recherche. Ces projets sont soumis aux diverses règles et politiques des organismes subventionnaires et de l'Université, notamment en ce qui a trait aux modalités de gestion des dépenses admissibles de recherche. On y retrouve également des activités telles que l'attribution de bourses par des donatrices et donateurs. L'Université d'Ottawa possède deux fonds avec restrictions :

- Le fonds restreint – recherche
- Le fonds restreint – autres

Le **fonds de dotation** est voué à la capitalisation des dons reçus par l'Université et à la redistribution des revenus issus de cette capitalisation. Le capital doit être maintenu et le produit qui en découle ne peut généralement être utilisé qu'aux fins précisées par la personne donatrice.

Le **fonds d'immobilisations** est composé de ressources financières dont l'utilisation est destinée aux dépenses d'immobilisations (acquisition de terrains et d'immeubles, construction d'immeubles, rénovations majeures, etc.). Il est financé par des subventions, des dons, des emprunts et des transferts provenant des autres fonds.

Le **fonds d'amortissement** est composé de ressources financières dont l'utilisation est destinée au remboursement du montant en capital requis à l'échéance des débentures (plus de 600 M$). Il est financé par des revenus de placement et des transferts en provenance du fonds de fonctionnement.

Chaque fonds accumule les ressources nettes disponibles pour honorer ses obligations présentes et futures.

Même si tous ces fonds sont distincts les uns des autres, certains transferts peuvent être effectués en cours d'année selon les ententes de financement. Les principaux transferts autorisés sont les suivants :

- Les acquisitions d'immobilisations financées par le fonds de fonctionnement, les services auxiliaires, le fonds restreint – recherche et le fonds restreint – autres doivent être comptabilisées au fonds d'immobilisations par un virement interfonds entre le fonds d'origine et le fonds d'immobilisations.
- Le fonds de fonctionnement est utilisé pour contribuer de diverses façons aux activités de recherche à l'Université, notamment par l'entremise des fonds de démarrage et l'appui aux chaires de recherche. Ces montants sont présentés à titre de transferts interfonds en provenance du fonds de fonctionnement à destination du fonds restreint – recherche.

Budget 2023-2024

Détail par fonds (en milliers de dollars)

	Fonds de fonctionnement	Services auxiliaires	Fonds restreint – recherche	Fonds restreint – autres	Fonds d'immobilisations et d'amortissement	Total
Revenus						
Droits de scolarité et autres frais	651 188	1 442	-	-	-	**652 630**
Subventions de fonctionnement	331 113	601	-	-	-	**331 714**
Subventions et contrats affectés	-	-	180 147	75 125	7 782	**263 054**
Revenus de placement	28 934	2	307	11 699	4 344	**45 286**
Ventes de marchandises et services	8 206	15 954	3 221	3 024	-	**30 405**
Logement étudiant	-	26 344	-	-	-	**26 344**
Dons	513	8	3 004	13 354	-	**16 879**
Autres	17 324	3 116	541	3 562	65 737	**90 280**
Total des revenus	**1 037 278**	**47 467**	**187 220**	**106 764**	**77 863**	**1 456 592**
Dépenses						
Salaires	542 943	9 480	51 223	73 176	-	**676 822**
Avantages sociaux	102 534	2 167	7 458	10 636	-	**122 795**
Bourses et aide financière	175 539	5	31 044	9 871	-	**216 459**
Acquisitions des bibliothèques	18 185	-	127	111	-	**18 423**
Approvisionnements – biens et services	35 246	7 823	41 811	2 122	-	**87 002**
Entretien, réparations et services publics	35 792	10 249	-	-	115 925	**161 966**
Déplacements	7 174	147	5 858	1 464	-	**14 643**
Honoraires professionnels et services contractuels	36 901	373	6 358	6 059	-	**49 691**

	Fonds de fonctionnement	Services auxiliaires	Fonds restreint – recherche	Fonds restreint – autres	Fonds d'immobilisations et d'amortissement	Total
Intérêts et frais bancaires	28 167	748	7	73	-	**28 995**
Ententes interinstitutionnelles	1 543	-	41 533	2 442	-	**45 518**
Autres	24 991	2 964	1 097	1 829	-	**30 881**
Total des dépenses	**1 009 015**	**33 956**	**186 516**	**107 783**	**115 925**	**1 453 195**
Solde budgétaire avant transferts interfonds	**28 263**	**13 511**	**704**	**(1 019)**	**(38 062)**	**3 397**
Transferts interfonds						
Transferts – projet en capital	(27 111)	-	(4 446)	(35)	31 592	**-**
Transferts – dettes internes	(560)	(4 661)	-	-	5 221	**-**
Transferts – réserves en capital	(4 960)	(8 740)	-	-	13 700	**-**
Transferts – appui à la recherche et autres	(6 217)	1 001	5 200	16	-	**-**
Total des transferts interfonds	**(38 848)**	**(12 400)**	**754**	**(19)**	**50 513**	**-**
Solde budgétaire	**(10 585)**	**1 111**	**1 458**	**(1 038)**	**12 451**	**3 397**
Variation de l'actif net investi en immobilisations						**14 221**
Ajustements pour les avantages sociaux futurs						**14 824**
Excédent des produits sur les charges selon les états financiers						**32 442**

Budget sous la forme des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif

Comme dans la plupart des universités ontariennes, la préparation du budget se fait selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée. Cette méthode diffère des normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL), les deux principales différences étant :

- La différence entre la capitalisation et l'amortissement des immobilisations corporelles, telles que les livres, l'équipement, les pavillons, le matériel et les logiciels.
- La différence entre les déboursés d'encaisse pour le régime de retraite et autres avantages sociaux futurs, et les dépenses selon l'évaluation actuarielle utilisée dans les états financiers consolidés.

Afin d'assurer le suivi et le contrôle budgétaire en cours d'année et de prévoir les réserves d'encaisse en fin d'exercice, l'Université prépare son document budgétaire avant l'application de certaines de ces normes. Cette approche fait en sorte que les informations présentées dans les états financiers diffèrent de celles du budget. Par exemple, la comptabilisation de l'ajustement pour avantages sociaux futurs est exclue de la présentation du budget. De plus, la variation des actifs nets investis en immobilisations est présentée à titre de dépenses au budget, alors qu'elle est capitalisée dans le bilan des états financiers de l'Université.

Aux fins de comparaison, les données budgétaires 2023-2024 sont présentées sous la même forme que les états financiers et répondent ainsi à toutes les normes comptables pour les organismes sans but lucratif.

État pro forma consolidé des résultats de l'exercice se terminant le 30 avril (en milliers de dollars)

	2023-2024 Budget initial	2022-2023 Projeté
Produits		
Droits de scolarité et autres frais	652 630 $	596 702 $
Subventions de fonctionnement	331 714	326 325
Subventions et contrats affectés	260 023	265 968
Ventes de biens et services	30 405	27 421
Logement étudiant	26 344	26 037
Dons	17 450	13 156
Revenus de placements	45 286	31 242
Autres	24 543	32 032
	1 388 395	1 318 883
Charges		
Salaires et avantages sociaux	790 403	810 088
Bourses et aide financière	210 849	188 284
Coût des biens et services	59 614	64 335
Entretien, réparations et services publics	51 041	22 139
Honoraires professionnels et services contractuels	49 691	55 940
Ententes interinstitutionnelles liées à la recherche et autres	45 518	45 692
Déplacements	14 643	14 836
Intérêts et frais bancaires	28 995	28 488
Amortissement des immobilisations	76 465	76 095
Autres	28 734	26 668
	1 355 953	1 332 566
Excédent des produits sur les charges	32 442 $	(13 683) $

Pour l'exercice se terminant le 30 avril 2024, l'Université prévoit un excédent des produits sur les charges de 32,4 M$, comparativement à un excédent des charges sur les produits projetés de (13,7 M$) le 30 avril 2023.

Cet excédent de 32,4 M$ des produits sur les charges correspond à un ratio des bénéfices nets de 2,3 %, ce qui s'avère supérieur au seuil de risque considéré par le ministère des Collèges et Universités. Il est à noter que l'excédent de 32,4 M$ se traduit par 90 % de changements positifs dans des valeurs comptables (donc non budgétaires). En effet, lorsque l'on compare l'excédent des produits sur les charges (solde comptable) au solde budgétaire consolidé prévu en 2023-2024, l'écart peut être concilié en tenant compte des éléments suivants :

Rapprochement entre les états financiers et le budget

	Budget initial (2023-2024)	**Projeté (2022-2023)**	**Réel (2021-2022)**
Solde budgétaire	3 397	(4 444)	(69 636)
Variation de l'actif net investi en immobilisations*	14 221	13 548	6 404
Ajustement relatif aux avantages sociaux futurs**	14 824	(22 787)	(12 948)
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) selon les états financiers consolidés	**32 442**	**(13 683)**	**(76 180)**

* Le détail de la variation de l'actif net investi en immobilisations se retrouve à la note 14 des états financiers audités pour le réel 2021-2022.

** Le détail de l'ajustement relatif aux avantages sociaux futurs se retrouve à la note 6 des états financiers audités pour le réel 2021-2022. Les données utilisées pour le projeté 2022-2023 et le budget initial 2023-2024 proviennent de la projection sur cinq ans établie par nos actuaires à l'hiver 2023.

Fonds de fonctionnement 2023-2024 (en milliers de dollars)

	Fonds de fonctionnement	Services auxiliaires	Fonds restreint – recherche	Fonds restreint – autres	Fonds d'immobilisations et d'amortissement	Total
Revenus						
Droits de scolarité et autres frais	**651 188**	1 442	-	-	-	**652 630**
Subventions de fonctionnement	**331 113**	601	-	-	-	**331 714**
Subventions et contrats affectés	**-**	-	180 147	75 125	7 782	**263 054**
Revenus de placement	**28 934**	2	307	11 699	4 344	**45 286**
Ventes de marchandises et services	**8 206**	15 954	3 221	3 024	-	**30 405**
Logement étudiant	**-**	26 344	-	-	-	**26 344**
Dons	**513**	8	3 004	13 354	-	**16 879**
Autres	**17 324**	3 116	541	3 562	65 737	**90 280**
Total des revenus	**1 037 278**	**47 467**	**187 220**	**106 764**	**77 863**	**1 456 592**
Dépenses						
Salaires	**542 943**	9 480	51 223	73 176	-	**676 822**
Avantages sociaux	**102 534**	2 167	7 458	10 636	-	**122 795**
Bourses et aide financière	**175 539**	5	31 044	9 871	-	**216 459**
Acquisitions des bibliothèques	**18 185**	-	127	111	-	**18 423**
Approvisionnements – biens et services	**35 246**	7 823	41 811	2 122	-	**87 002**
Entretien, réparations et services publics	**35 792**	10 249	-	-	115 925	**161 966**
Déplacements	**7 174**	147	5 858	1 464	-	**14 643**
Honoraires professionnels et services contractuels	**36 901**	373	6 358	6 059	-	**49 691**
Intérêts et frais bancaires	**28 167**	748	7	73	-	**28 995**
Ententes interinstitutionnelles	**1 543**	-	41 533	2 442	-	**45 518**
Autres	**24 991**	2 964	1 097	1 829	-	**30 881**

	Fonds de fonctionnement	Services auxiliaires	Fonds restreint – recherche	Fonds restreint – autres	Fonds d'immobilisations et d'amortissement	Total
Total des dépenses	**1 009 015**	**33 956**	**186 516**	**107 783**	**115 925**	**1 453 195**
Solde budgétaire avant transferts interfonds	**28 263**	**13 511**	**704**	**(1 019)**	**(38 062)**	**3 397**
Transferts interfonds	**(38 848)**	**(12 400)**	**754**	**(19)**	**50 513**	**-**
Solde budgétaire	**(10 585)**	**1 111**	**1 458**	**(1 038)**	**12 451**	**3 397**

Pour aider le lectorat à comprendre les choix qui ont été faits pour 2023-2024, nous avons inclus dans le tableau qui suit le budget du fonds de fonctionnement pour 2023-2024, ainsi que les budgets initiaux et projetés 2022-2023. Les écarts importants entre le budget initial et projeté 2022-2023 reflètent les récents bouleversements géopolitiques et inflationnistes. Le solde du fonds de fonctionnement de 2023-2024 s'est substantiellement amélioré par rapport à l'actuel projeté 2022-2023.

	Budget 2022-2023	Actuel projeté 2022-2023	Budget 2023-2024
Revenus			
Droits de scolarité et autres frais	608 693	595 310	**651 188**
Subventions	318 998	325 913	**331 113**
Revenus de placement	26 021	15 684	**28 934**
Ventes de marchandises et services	6 845	7 503	**8 206**
Dons non restreints	445	552	**513**
Autres	13 428	17 633	**17 324**
Total des revenus	974 430	962 595	**1 037 278**
Dépenses			
Salaires – personnel enseignant	260 345	257 024	**268 339**
Salaires – personnel de soutien	231 491	231 542	**246 099**
Salaires étudiants	27 506	28 319	**28 505**
Avantages sociaux	105 246	97 333	**102 534**
Bourses et aide financière	156 511	151 560	**175 539**
Acquisitions des bibliothèques	17 702	17 659	**18 185**
Approvisionnement - biens et services	34 827	34 921	**35 246**
Entretien, réparations et services publics	31 922	30 928	**35 792**
Déplacements	6 493	6 830	**7 174**
Honoraires professionnels et services contractuels	38 972	42 900	**36 901**
Intérêts et frais bancaires	26 309	27 515	**28 167**
Ententes interinstitutionnelles	1 509	1 696	**1 543**
Autres	21 154	21 612	**24 991**
Total des dépenses	959 987	949 839	**1 009 015**
Solde budgétaire avant transfert interfonds	14 443	12 756	**28 263**
Transferts interfonds	**(43 428)**	(44 900)	**(38 848)**
Solde budgétaire	**(28 985)**	**(32 144)**	**(10 585)**

Analyse des revenus

Droits de scolarité

Les droits de scolarité respectent le cadre réglementaire du gouvernement de l'Ontario. Cela signifie qu'ils ont été réduits de 10 % en 2019-2020 par rapport à 2018-2019 pour les étudiantes et étudiants canadiens ainsi que les résidentes et résidents permanents. En 2020-2021, les droits de scolarité ont été les mêmes qu'en 2019-2020. L'Université d'Ottawa a décidé pour 2019-2020 et pour 2020-2021 d'étendre aux étudiantes et étudiants internationaux exemptés (qui étudient en français) la baisse de 10 % et le gel des droits de scolarité accordés aux Canadiennes et Canadiens. Pour 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, le gouvernement de l'Ontario a annoncé le gel des droits de scolarité au même niveau qu'en 2020-2021 pour les personnes résidant en Ontario, sauf exception. En effet, le ministère des Collèges et Universités (MCU) permet aux établissements de proposer des augmentations de droits de scolarité pour les étudiantes et étudiants entrants dans un maximum de trois disciplines pour lesquelles

les droits de scolarité sont inférieurs à plus de 15 % de la moyenne du secteur. Après analyse, les droits de scolarité des programmes du premier cycle en gestion (46 % inférieurs), en génie (22 % inférieurs) et en common law (21 % inférieurs) seront augmentés de 7,5 % conformément au cadre réglementaire.

Le ministère a aussi accordé aux établissements la possibilité de majorer les droits de scolarité des étudiantes et étudiants hors Ontario jusqu'à 3 % en 2021-2022, 5 % en 2022-2023 et 5 % en 2023-2024. L'Université d'Ottawa ne s'est pas prévalue de cette possibilité en 2021-2022, mais l'a fait en 2022-2023 et le fera en 2023-2024. Quant aux droits de scolarité des étudiantes et étudiants internationaux, ils demeurent non réglementés. Après avoir tenu des consultations et des discussions, l'Université d'Ottawa recommande ce qui suit pour 2023-2024 :

- Un gel des droits de scolarité pour les étudiantes et étudiants canadiens ainsi que les résidentes et résidents permanents qui vivent en Ontario, à l'exception des droits de scolarité des étudiantes et étudiants entrant en gestion, en génie et en common law qui augmenteront de 7,5 %.
- Une hausse des 5 % des droits de scolarité pour les étudiantes et étudiants canadiens ainsi que les résidentes et résidents permanents qui ne vivent pas en Ontario.
- Une hausse des droits de scolarité de 12 % pour les étudiantes et étudiants internationaux nouvellement admis, de 5,5 % pour les cohortes admises avant septembre 2022 et de 7 % pour les cohortes admises depuis septembre 2022.
- Un gel des droits de scolarité pour toutes les étudiantes et tous les étudiants au doctorat.

(en milliers de dollars)	Actuel projeté 2022-2023	Budget 2023-2024	Écarts
Droits de scolarité et autres frais	595 310	651 188	55 878
Bourses et aide financière	151 560	175 539	23 979
Montant net	**443 750**	**475 649**	**31 899**

Du tableau ci-dessus, on observe une augmentation de 56 M$ des droits de scolarité par rapport au budget de 2022-2023, mais la hausse réelle sera de 32 M$. L'écart de 24 M$ s'explique par le changement effectué en 2021 dans le traitement des droits de scolarité de la cohorte internationale qui étudie en français; ces étudiantes et étudiants devront payer les mêmes droits de scolarité que celles et ceux qui choisissent d'étudier en anglais, mais se verront offrir une bourse d'études qui réduit leurs droits de scolarité nets. Le changement effectué en 2021 était progressif, puisqu'il ne ciblait que les nouvelles cohortes admises. Ainsi, ce n'est qu'en 2024-2025 qu'on verra le plein impact du nouveau régime de bourses aux étudiantes et étudiants internationaux francophones. À noter que les droits de scolarité défrayés par une étudiante ou un étudiant international francophone rapporteront un revenu supérieur à celui engendré par une étudiante ou un étudiant canadien de l'Ontario (subvention gouvernementale et droits de scolarité inclus).

Subventions

Les subventions de fonctionnement du ministère des Collèges et Universités restent stables en 2023-2024 en termes nominaux. Les écarts positifs entre les budgets de 2022-2023 et de 2023-2024 font référence à des subventions non récurrentes obtenues afin de bonifier notre offre de formation en francophonie. À noter que ces montants n'incluent pas les subventions PARO, qui sont restreintes à la Faculté de médecine et ainsi sont comptabilisées dans le fonds restreint – autres. Depuis 2013-2014, les revenus tirés de subventions ont diminué bien en deçà de la barre des 50 % du montant total des revenus du fonds de fonctionnement. L'EMS3, d'une durée de cinq ans (de 2020 à 2025), contribue à cette tendance à la baisse du poids des subventions provinciales par rapport au total des revenus de

fonctionnement. En 2023-2024, la part des subventions du gouvernement de l'Ontario ne représentera que le tiers de nos coûts de fonctionnement.

Revenus de placement

Le taux de rendement des revenus de placement fluctue d'année en année, car il est influencé par la conjoncture économique générale et les conditions des marchés financiers. À moyen et long terme, le taux observé de rendement des placements tourne autour de 6 %, à la lumière de la politique d'investissement de l'Université d'Ottawa. Des évènements tels que la pandémie, la détérioration de la situation géopolitique ou la hausse soudaine et persistante de l'inflation et des taux d'intérêt des derniers mois viennent accentuer ces fluctuations. Ainsi, après avoir été en moyenne de 10,5 % annuellement au cours de la période 2017-2018 à 2019-2020, le rendement annuel a été spectaculaire en 2020-2021, puis négatif en 2021-2022 et inférieur aux projections durant la majeure partie de l'année financière en 2022-2023, ce qui démontre bien la volatilité des marchés financiers. L'Université dispose cependant d'une réserve de stabilisation pour faire face à la volatilité de ses revenus de placement annuels. Les rendements supérieurs aux objectifs sont utilisés pour augmenter cette réserve de stabilisation jusqu'à un plafond. Si les rendements sont inférieurs à la cible, l'Université puise dans cette réserve. Étant donné le niveau d'incertitude élevé, le rendement attendu en 2022-2023 est volontairement modeste par rapport aux rendements observés historiquement, soit 3,5 %.

Analyse des dépenses

Le nouveau cadre réglementaire de coupures et de gel des droits de scolarité établi en 2019 par le gouvernement provincial constitue un manque à gagner de 75 M$ en 2023-2024 pour l'Université d'Ottawa, comparativement au scénario d'une hausse de 3 % par année, comme c'était le cas pour le précédent cadre relatif aux droits de scolarité. Cette perte entraîne un défi budgétaire important pour l'Université.

Outre les efforts accrus de recrutement, en particulier auprès des étudiantes et étudiants internationaux qui paient les pleins droits de scolarité, le manque à gagner de 75 M$ est aussi compensé par un resserrement accru des dépenses. Par exemple, en dépit de demandes budgétaires additionnelles justifiées provenant des facultés et des services, l'Université a décidé de réduire de 13 M$ les budgets de base des facultés et services en 2023-2024. Ainsi, dans l'analyse des dépenses qui suit, on notera que les augmentations en 2023-2024 par rapport à 2022-2023 sont essentiellement attribuables à la hausse du poste « Bourses et aide financière » et à des effets liés à l'inflation, y compris pour la hausse des salaires.

Rémunération

Le budget 2023-2024 prévoit une augmentation économique en plus du progrès dans le rang, conformément aux conventions collectives en vigueur et aux mandats approuvés par le Comité exécutif du Bureau des gouverneurs. Par rapport au budget initial de 2022-2023, les salaires du personnel enseignant augmenteront de 8 M$, des étudiantes et étudiants, de 1 M$, et du personnel administratif, de 14,6 M$. Les avantages sociaux coûteront en 2023-2024 un total de 2,7 M$ de moins qu'en 2022-2023 étant donné la bonne situation financière du régime de retraite.

Bourses et aide financière

Le budget des bourses et de l'aide financière a augmenté de 19 M$ par rapport au budget initial 2022-2023, principalement en raison de l'arrivée de la troisième cohorte découlant de la transition vers le modèle de bourses pour les droits de scolarité des étudiantes et étudiants internationaux qui étudient en français. Il est à noter que cette hausse est bien inférieure à celle de 46 M$ observée de 2021-2022 à 2022-2023. Cette augmentation plus modeste s'explique pour une rationalisation importante des bourses d'admission des étudiantes et étudiants internationaux qui étudient en français, ainsi que des bourses d'excellence (bourses d'admission et bourses au mérite) au premier cycle et des bourses aux études supérieures. De plus, bien que les montants des bourses aux étudiantes et étudiants internationaux qui étudient en français aient augmenté ces trois dernières années et augmenteront de nouveau en 2024-2025 lorsque le nouveau régime atteindra sa pleine maturité, les revenus nets du nouveau régime sont déjà supérieurs à celui de l'ancien régime qui alignait les droits de scolarité des étudiants internationaux qui étudient en français à celui des étudiantes et étudiants canadiens et résidents permanents. Comme on peut le voir dans les deux graphiques ci-dessous, le nouveau régime a généré en 2022-2023 des revenus nets additionnels de 13 M$ par rapport à un scénario qui aurait maintenu l'ancien régime. En 2023-2024, il est estimé que ce montant atteindra 28 M$. Le second graphique démontre qu'en s'approchant du niveau de maturité complète du nouveau régime, la croissance des dépenses en bourses courbera vers zéro tandis que les revenus nets continueront de croître rapidement.

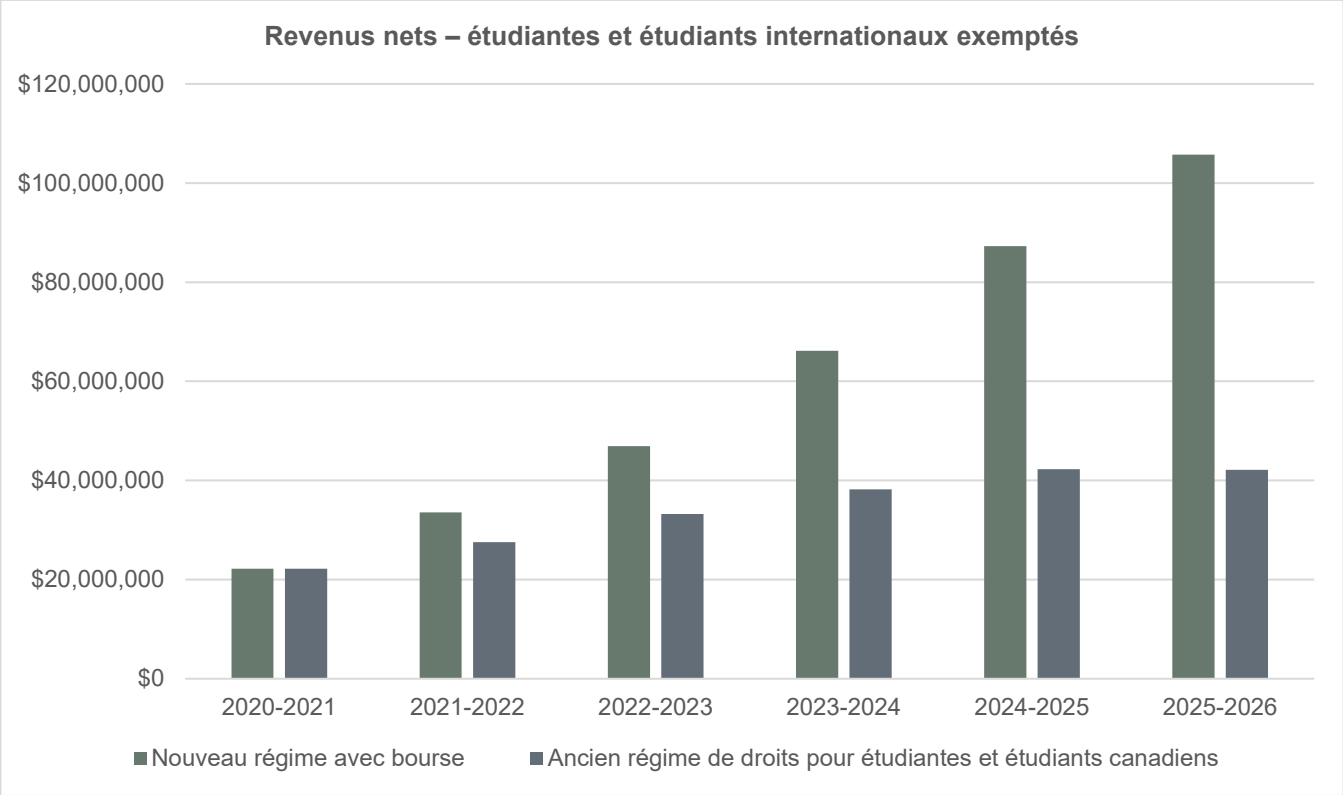

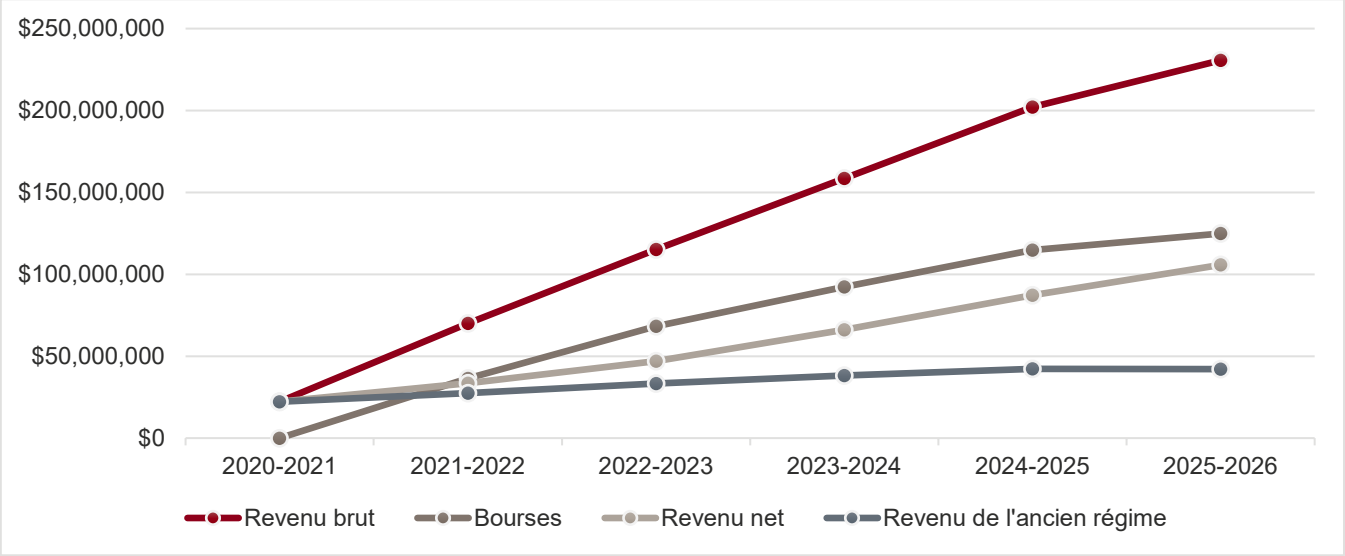

Autres dépenses

Les frais de déplacement sont projetés à 7,2 M$, ce qui représente une hausse de près de 1 M$ par rapport au budget initial de l'an dernier, étant donné le retour à 100 % des réunions provinciales en personne et des conférences internationales à la suite de la pandémie. Les effets de l'inflation sont sentis au poste « Entretien, réparations et services publics » puisque le budget passe de 31,9 M$ en 2022-2023 à 35,8 M$ en 2023-2024. La hausse des taux d'intérêt augmente le budget accordé au poste « Intérêts et frais bancaires » de près de 1 M$. Cependant, notons que les dépenses en honoraires professionnels et services contractuels diminueront de 2 M$ en 2023-2024 par rapport au budget initial de 2022-2023. Le projet de modernisation des systèmes en finances et en ressources humaines en sera à sa dernière année, ce qui nous permet de réduire les dépenses associées à cette initiative transformatrice.

Transferts interfonds

Il est reconnu que la recherche et les immobilisations sont sous-financées par les gouvernements. C'est pourquoi, bon an mal an, on observe des transferts du fonds de fonctionnement à d'autres fonds, en particulier au fonds restreint – recherche et au fonds d'immobilisations. Les transferts interfonds du fonds de fonctionnement restent élevés en 2023-2024 (à près de 39 M$) et profiteront principalement au fonds d'immobilisations et au fonds de recherche.

(en milliers de dollars)	Fonds de fonctionnement	Services auxiliaires	Fonds restreint – recherche	Fonds restreint – autres	Fonds d'immobilisations	Fonds d'amortissement	Total
Transferts – projets en capital	(27 111)	-	(4 446)	(35)	31 592	-	-
Transferts – dettes internes	(560)	(4 661)	-	-	5 221	-	-
Transferts – fonds d'amortissement	(4 960)	-	-	-	-	4 960	-
Transferts – réserve en capital	-	(8 740)	-	-	8 740	-	-
Transferts – appui à la recherche	(5 216)		5 200	16	-	-	-
Transferts – autres	(1 001)	1 001	-	-	-	-	-
	(38 848)	**(12 400)**	**754**	**(19)**	**45 553**	**4 960**	**-**

Transferts – projets en capital

Les transferts pour les projets en capital totalisent 31,6 M$ et proviennent majoritairement du fonds de fonctionnement (27,1 M$) pour le financement du Programme d'amélioration du parc immobilier (PAPI) (25,7 M$). Un montant de 4,4 M$ provient des fonds restreints – recherche, plus spécifiquement de sommes reçues de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), et sera utilisé pour le financement de dépenses en capital liées à la recherche.

Transferts – dettes internes

Les transferts pour dettes internes totalisent 5,2 M$ et servent à rembourser les intérêts et le capital des emprunts à long terme effectués au cours de l'exercice antérieur par des facultés ou des services et qui avaient été financés par les réserves du fonds d'immobilisation ou les débentures.

Transferts – fonds d'amortissement

Le transfert au fonds d'amortissement totalise 5 M$ et sert à accumuler le montant en capital requis à l'échéance des débentures non garanties de série A, B et C totalisant 650 M$ et qui viendront à échéance en 2043, 2046 et 2060 respectivement.

Transferts – réserve en capital

Les services auxiliaires effectuent les transferts à la réserve en capital afin de mettre de côté les sommes nécessaires pour l'entretien différé des services du logement, du stationnement, des services alimentaires et de la vie communautaire.

Transferts – appui à la recherche

Les transferts – appui à la recherche totalisent 5,2 M$ et sont constitués de transferts du fonds de fonctionnement au fonds restreint – recherche (15,1 M$) et de transferts du fonds restreint – recherche au fonds de fonctionnement (9,9 M$).

Le détail des transferts en appui à la recherche figure dans le tableau ci-dessous :

(en milliers de dollars)

Contribution aux chaires de recherche du Canada (CRC) des trois conseils (CRSH, CRSNG et IRSC)	**2 969**
Financement du Programme des chaires de recherche de l'Université (CRU)	1 010
Financement des prix du chercheur ou de la chercheuse en début de carrière pour l'excellence de la recherche (BNC)	229
Financement des chaires de recherche sur le monde francophone (CRMF)	362
Financement des chaires de recherche éminentes (CRE)	175
Financement des centres et instituts de recherche de l'Université d'Ottawa	1 525
Programmes de développement de la recherche et participation au Programme FONCER du CRSNG et au programme de subventions de partenariat du CRSH	935
Financement du programme des fonds de démarrage pour les nouvelles chercheuses et les nouveaux chercheurs de l'Université	1 507

Financement du programme de soutien pour les projets d'infrastructure de recherche d'envergure financés par des programmes gouvernementaux (p. ex. FCI)	3 740
Financement des plateformes technologiques de l'Université d'Ottawa	570
Financement des bourses postdoctorales Banting	25
Total de la contribution de l'administration centrale	13 047
Contribution des facultés et services en appui à la recherche	2 078
Total des transferts interfonds en provenance du fonds de fonctionnement vers le fonds restreint – recherche	**15 125**
Coûts indirects de recherche	(8 450)
Frais généraux des contrats de la recherche	(1 475)
Total des transferts interfonds en provenance du fonds restreint – recherche vers le fonds de fonctionnement	**(9 925)**
Total des transferts interfonds en appui à la recherche	**5 200**

Les transferts – autres totalisent 1,0 M$ et sont constitués de transferts internes du secteur des services aux étudiantes et étudiants du fonds de fonctionnement aux services auxiliaires.

Surplus (déficit)

En se fondant sur les renseignements disponibles et grâce aux efforts et à la collaboration des facultés et services, l'Université est fière de présenter un solde budgétaire du fonds de fonctionnement légèrement en déficit (10 M$), soit une nette amélioration par rapport à l'an dernier, alors que les soldes prévus au budget initial et à l'actuel projeté pour 2022-2023 sont autour de 30 M$ en déficit. L'excédent budgétaire du fonds de fonctionnement avant les transferts interfonds atteint 28,3 M$ pour l'exercice 2023-2024, soit une nette amélioration par rapport à 2022-2023, alors que le solde prévu était de 14,4 M$. Le solde budgétaire du fonds de fonctionnement devient déficitaire à la suite du transfert aux autres fonds d'une somme totalisant près de 39 M$.

Services auxiliaires 2023-2024 (en milliers de dollars)

	Fonds de fonctionnement	Services auxiliaires	Fonds restreint – recherche	Fonds restreint – autres	Fonds d'immobilisations et d'amortissement	Total
Revenus						
Droits de scolarité et autres frais	651 188	**1 442**	-	-	-	**652 630**
Subventions de fonctionnement	331 113	**601**	-	-	-	**331 714**
Subventions et contrats affectés	-	**-**	180 147	75 125	7 782	**263 054**
Revenus de placement	28 934	**2**	307	11 699	4 344	**45 286**
Ventes de marchandises et services	8 206	**15 954**	3 221	3 024	-	**30 405**
Logement étudiant	-	**26 344**	-	-	-	**26 344**
Dons	513	**8**	3 004	13 354	-	**16 879**
Autres	17 324	**3 116**	541	3 562	65 737	**90 280**
Total des revenus	**1 037 278**	**47 467**	**187 220**	**106 764**	**77 863**	**1 456 592**
Dépenses						
Salaires	542 943	**9 480**	51 223	73 176	-	**676 822**
Avantages sociaux	102 534	**2 167**	7 458	10 636	-	**122 795**
Bourses et aide financière	175 539	**5**	31 044	9 871	-	**216 459**
Acquisitions des bibliothèques	18 185	**-**	127	111	-	**18 423**
Approvisionnements – biens et services	35 246	**7 823**	41 811	2 122	-	**87 002**
Entretien, réparations et services publics	35 792	**10 249**	-	-	115 925	**161 966**
Déplacements	7 174	**147**	5 858	1 464	-	**14 643**
Honoraires professionnels et services contractuels	36 901	**373**	6 358	6 059	-	**49 691**
Intérêts et frais bancaires	28 167	**748**	7	73	-	**28 995**
Ententes interinstitutionnelles	1 543	**-**	41 533	2 442	-	**45 518**

	Fonds de fonctionnement	Services auxiliaires	Fonds restreint – recherche	Fonds restreint – autres	Fonds d'immobilisations et d'amortissement	Total
Autres	24 991	**2 964**	1 097	1 829	-	**30 881**
Total des dépenses	**1 009 015**	**33 956**	**186 516**	**107 783**	**115 925**	**1 453 195**
Solde budgétaire avant transferts interfonds	**28 263**	**13 511**	**704**	**(1 019)**	**(38 062)**	**3 397**
Transferts interfonds	**(38 848)**	**(12 400)**	**754**	**(19)**	**50 513**	**-**
Solde budgétaire	**(10 585)**	**1 111**	**1 458**	**(1 038)**	**12 451**	**3 397**

Pour aider le lectorat à comprendre les choix qui ont été faits pour 2023-2024, nous avons inclus dans le tableau qui suit le budget des services auxiliaires pour 2023-2024, ainsi que les budgets initiaux et projetés 2022-2023.

	Budget 2022-2023	Actuel projeté 2022-2023	Budget 2023-2024
Revenus			
Logement étudiant	26 373	26 037	**26 344**
Ventes de marchandises et services	13 371	12 904	**15 954**
Droits de scolarité et autres frais	1 359	1 392	**1 442**
Subventions	438	412	**601**
Autres	2 884	3 080	**3 126**
Total des revenus	44 425	43 825	**47 467**
Dépenses			
Salaires	9 111	9 069	**9 480**
Avantages sociaux	1 930	1 869	**2 167**
Entretien, réparations et services publics	9 316	8 878	**10 249**
Approvisionnement – biens et services	7 197	7 803	**7 823**
Honoraires professionnels et services contractuels	309	432	**373**
Intérêts et frais bancaires	896	894	**748**
Déplacements	39	9	**147**
Autres	2 995	2 958	**2 969**
Total des dépenses	31 793	31 912	**33 956**
Solde budgétaire avant transfert interfonds	12 632	11 913	**13 511**
Transferts interfonds	(12 191)	(11 913)	**(12 400)**
Solde budgétaire	**441**	**-**	**1 111**

Le budget des services auxiliaires permet de financer les activités et les initiatives qui appuient les objectifs de l'Université et jouent un rôle primordial dans la qualité de vie et l'expérience étudiante sur le campus. Ces activités et initiatives doivent toutefois demeurer viables financièrement.

Afin d'assurer cette viabilité financière, les services auxiliaires se doivent d'être autosuffisants, c'est-à-dire que chaque service doit générer assez de revenus pour couvrir ses dépenses de fonctionnement, ainsi que le coût de ses immobilisations et de leur remplacement. Au cours des dernières années, la tarification a été révisée pour atteindre les objectifs d'autofinancement, répondre aux besoins de la communauté universitaire et tenir compte du marché. Ces services ont cependant été grandement touchés par la pandémie. En 2020-2021 et 2021-2022, l'Université a subi de lourdes pertes de revenus tirés des services d'hébergement, d'alimentation et de stationnement. Grâce à l'essoufflement de la pandémie, les services auxiliaires sont redevenus rentables en 2022-2023 et le seront davantage en 2023-2024, ce qui leur permettra de rembourser une partie de leur dette interne.

TRANFERTS INTERFONDS

Le total des transferts interfonds des services auxiliaires s'élève à 12,4 M$ et se détaille ainsi :

- 13,4 M$ ont été transférés au fonds d'immobilisations pour :
  - rembourser les intérêts et le capital des emprunts à long terme effectués au cours de l'exercice antérieur et qui avaient été financés par le fonds d'immobilisations (4,7 M$);
  - mettre de côté les sommes nécessaires à l'entretien différé du parc immobilier, qui s'élève à 205,1 M$ en date du 30 avril 2023.

La contribution annuelle prévue au budget pour la réserve en capital se détaille ainsi :

Logement	4,9 M$
Services alimentaires	3,3 M$
Vie communautaire	0,4 M$
Stationnement	0,1 M$
	8,7 M$

- (1,0 M$) en provenance du fonds de fonctionnement du secteur des services aux étudiantes et étudiants

Fonds restreint – recherche 2023-2024 (en milliers de dollars)

	Fonds de fonctionnement	Services auxiliaires	Fonds restreint – recherche	Fonds restreint – autres	Fonds d'immobilisations et d'amortissement	Total
Revenus						
Droits de scolarité et autres frais	651 188	1 442	**-**	-	-	**652 630**
Subventions de fonctionnement	331 113	601	**-**	-	-	**331 714**
Subventions et contrats affectés	-	-	**180 147**	75 125	7 782	**263 054**
Revenus de placement	28 934	2	**307**	11 699	4 344	**45 286**
Ventes de marchandises et services	8 206	15 954	**3 221**	3 024	-	**30 405**
Logement étudiant	-	26,344	**-**	-	-	**26 344**
Dons	513	8	**3 004**	13 354	-	**16 879**
Autres	17 324	3 116	**541**	3 562	65 737	**90 280**
Total des revenus	**1 037 278**	**47 467**	**187 220**	**106 764**	**77 863**	**1 456 592**
Dépenses						
Salaires	542 943	9 480	**51 223**	73 176	-	**676 822**
Avantages sociaux	102 534	2 167	**7 458**	10 636	-	**122 795**
Bourses et aide financière	175 539	5	**31 044**	9 871	-	**216 459**
Acquisitions des bibliothèques	18 185	-	**127**	111	-	**18 423**
Approvisionnements – biens et services	35 246	7 823	**41 811**	2 122	-	**87 002**
Entretien, réparations et services publics	35 792	10 249	**-**	-	115 925	**161 966**
Déplacements	7 174	147	**5 858**	1 464	-	**14 643**
Honoraires professionnels et services contractuels	36 901	373	**6 358**	6 059	-	**49 691**
Intérêts et frais bancaires	28 167	748	**7**	73	-	**28 995**
Ententes interinstitutionnelles	1 543	-	**41 533**	2 442	-	**45 518**
Autres	24 991	2 964	**1 097**	1 829	-	**30 881**

	Fonds de fonctionnement	Services auxiliaires	Fonds restreint – recherche	Fonds restreint – autres	Fonds d'immobilisations et d'amortissement	Total
Total des dépenses	**1 009 015**	**33 956**	**186 516**	**107 783**	**115 925**	**1 453 195**
Solde budgétaire avant transferts interfonds	**28 263**	**13 511**	**704**	**(1 019)**	**(38 062)**	**3 397**
Transferts interfonds	**(38 848)**	**(12 400)**	**754**	**(19)**	**50 513**	**-**
Solde budgétaire	**(10 585)**	**1 111**	**1 458**	**(1 038)**	**12 451**	**3 397**

Le total des revenus s'établit à 187,2 M$ et tient compte des subventions reçues des agences (180,1 M$) et des revenus d'autres sources de moindre importance, comme l'indique le tableau ci-dessus. Dans le budget 2023-2024, les subventions de recherche et contrats représentent 96,2 % du total des revenus.

Analyse des revenus

Subventions de recherche et contrats

Les sommes allouées et encaissées pour les subventions de recherche devraient atteindre 402,1 M$, dont une tranche de 188,7 M$ est attribuable à l'Université. La tranche de 213,4 M$ restante est comptabilisée par les hôpitaux et instituts affiliés. Le budget des subventions de recherche et des contrats diffère des sommes allouées et encaissées en raison de l'amortissement des subventions reportées. Pour le budget 2023-2024, un montant de 180,2 M$ – incluant 8,5 M$ au titre d'amortissement des subventions reportées – est prévu. Ces sommes peuvent provenir de plusieurs sources de subventions, notamment des trois conseils de recherche du Canada (CRSNG, CRSH et IRSC), de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), des chaires de recherche du Canada, du gouvernement du Canada et de la province de l'Ontario.

Le tableau qui suit donne une estimation des subventions de recherche et des contrats projetés pour 2022-2023 et 2023-2024. Il importe de souligner que les subventions de recherche fluctuent d'une année à l'autre en fonction de divers facteurs, dont les annonces de programmes de recherche et d'infrastructures majeurs, les priorités du gouvernement et la compétitivité des projets des chercheuses et chercheurs de l'Université.

Subventions de recherche et contrats alloués et encaissés par catégorie (en milliers de dollars)

Source de subventions	**Budget 2022-2023**	**Actuel projeté 2022-2023**	**Budget 2023-2024**
ICRS	18 500	15 985	26 309
CRSNG	22 000	21 364	32 259
CRSH	10 500	9 380	16 185
Sous-total – Trois conseils	**51 000**	**46 729**	**74 553**
FCI	23 971	13 749	6 447
CRC	10 500	8 780	12 400
Gouvernement du Canada – Autres	11 000	11 093	14 000
Province de l'Ontario	25 194	11 855	11 327
Secteur privé	6 500	5 082	8 300
Réseaux et organisations du quatrième pilier	5 000	6 122	12 300
Fondations et associations de recherches médicales	2 000	2 309	3 100
Autres	18 000	16 720	18 000
Fonds de soutien à la recherche	16 937	17 170	18 320
Bourses	9 891	9 871	9 801
Total – Recherche	**179 993**	**149 480**	**188 748**
Hôpitaux et instituts	**230 198**	**213 374**	**213 374**
Total général	**410 191**	**362 854**	**402 122**

Les revenus de recherche devraient connaître en 2023-2024 une croissance modérée, surtout attribuable à l'obtention de plusieurs subventions majeures, notamment pour le projet d'Interconnectome cœur-cerveau (via le Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada) – la plus importante subvention de recherche de l'histoire de l'Université –, ainsi que pour le renouvellement du réseau CoVaRR-Net, sans compter plusieurs subventions Quantum. Par conséquent, on s'attend à ce que le financement des trois organismes subventionnaires (IRSC, CRSNG et CRSH) grimpe à 74,8 M$.

Nous prévoyons des hausses modérées des revenus provenant du gouvernement fédéral (14 M$) et des organismes caritatifs en santé (3 M$); par ailleurs, les intenses efforts de recrutement pour les chaires de recherche du Canada se poursuivront (12,4 M$). Les revenus provenant du secteur privé, quant à eux, augmenteront de 8,3 M$ vu le renforcement de la présence de l'Université à Kanata-Nord. Nous continuons d'explorer de nouvelles sources de revenus et de fournir un soutien supplémentaire en vue d'obtenir d'importantes subventions de bailleurs de fonds clés dans le secteur public.

En ce qui concerne les grands projets d'infrastructure, l'année 2023-2024 tombe entre deux importants concours de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) et du Fonds pour la recherche en Ontario (FRO). Pour cette raison, les revenus prévus sont inférieurs à ceux attendus au cours d'une année où les grands projets sont attribués. Les prévisions pour 2023-2024 comprennent des réserves pour les paiements effectués par la FCI pour les projets en cours et ceux qui devraient être en cours pendant l'exercice 2023-2024 (4,4 M$). En outre, l'Université s'attend à obtenir 2 M$ de plus pour le fonctionnement et l'entretien de son portefeuille d'infrastructures par l'entremise du Fonds d'exploitation des infrastructures de la FCI. Le financement accordé par le gouvernement de l'Ontario étant étroitement lié à celui de la FCI, nous devrions recevoir quelque 8,4 M$ des divers programmes du FRO en 2023-2024.

En juin 2022, la FCI nous a transmis de bonnes nouvelles : le financement du Laboratoire d'accélération de spectrométrie de la masse André E. Lalonde pour la recherche sur les radionucléides dans l'environnement a été renouvelé pour soutenir le fonctionnement et l'entretien de notre installation de recherche nationale.

L'Université d'Ottawa et l'Université McMaster s'associeront à des partenaires pour créer le Pôle canadien de préparation à la pandémie (PCP2). Le PCP2 est l'un des cinq pôles de recherche sélectionnés au terme de l'étape 1 du concours de financement combiné du Fonds de recherche biomédicale du Canada (FRBC) et du Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques (FIRSB). L'étape 2 de ce concours national comprend 570 M$ en financement destiné à des propositions de recherches de pointe, de perfectionnement des talents et de projets d'infrastructure de recherche en lien avec les pôles choisis. De nombreux nouveaux projets d'infrastructures intéressants viendront se greffer au PCP2 : le Centre de recherche médicale de pointe de l'Université d'Ottawa, qui accueillera le siège administratif du projet, l'aménagement du Centre de fabrication de produits biothérapeutiques de l'Hôpital d'Ottawa, et le Global Nexus de l'Université McMaster. Les décisions à l'étape 2 du concours de financement du FRBC-FIRSB devraient être rendues en mars 2024.

Analyse des dépenses

Le calcul des dépenses prévues au budget 2023-2024 repose sur la moyenne des dépenses des trois dernières années pour la majorité des projets. En ce qui a trait aux projets financés par la FCI, l'estimation des dépenses a été faite projet par projet, selon les ententes approuvées et leurs prévisions de dépenses.

Les dépenses comportent principalement des salaires, des bourses et de l'aide financière pour la population étudiante, ainsi que des dépenses d'équipement pour les projets de recherche.

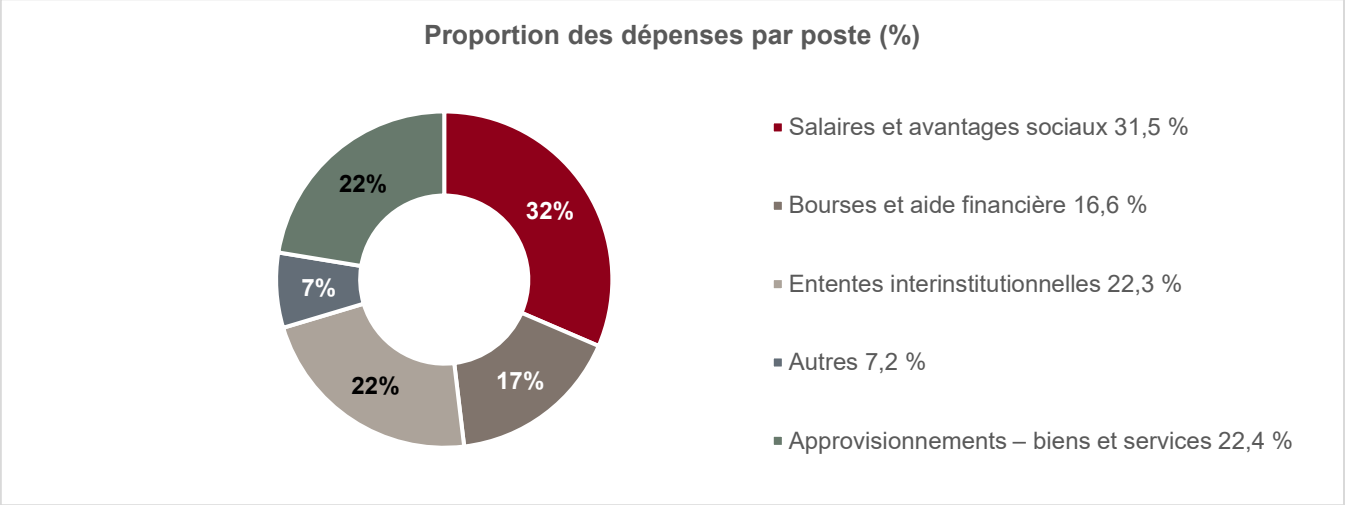

Analyse des transferts interfonds

Le fonds restreint – recherche reçoit des sommes en provenance du fonds de fonctionnement (15,1 M$) pour des chaires de recherche ainsi que des fonds de démarrage des nouvelles chercheuses et nouveaux chercheurs; en contrepartie, le fonds restreint – recherche retourne au fonds de fonctionnement des sommes (9,9 M$) afin de contribuer aux coûts indirects et frais généraux de recherche.

Le fonds restreint – recherche transfère au fonds d'immobilisations des sommes qui seront utilisés pour financer des projets d'immobilisations en appui à la recherche (4,4 M$).

Fonds restreint – autres 2023-2024 (en milliers de dollars)

	Fonds de fonctionnement	Services auxiliaires	Fonds restreint – recherche	Fonds restreint – autres	Fonds d'immobilisations et d'amortissement	Total
Revenus						
Droits de scolarité et autres frais	651 188	1 442	-	**-**	-	**652 630**
Subventions de fonctionnement	331 113	601	-	**-**	-	**331 714**
Subventions et contrats affectés	-	-	180 147	**75 125**	7 782	**263 054**
Revenus de placement	28 934	2	307	**11 699**	4 344	**45 286**
Ventes de marchandises et services	8 206	15 954	3 221	**3 024**	-	**30 405**
Logement étudiant	-	26 344	-	**-**	-	**26 344**
Dons	513	8	3 004	**13 354**	-	**16 879**
Autres	17 324	3 116	541	**3 562**	65 737	**90 280**
Total des revenus	**1 037 278**	**47 467**	**187 220**	**106 764**	**77 863**	**1 456 592**
Dépenses						
Salaires	542 943	9 480	51 223	**73 176**	-	**676 822**
Avantages sociaux	102 534	2 167	7 458	**10 636**	-	**122 795**
Bourses et aide financière	175 539	5	31 044	**9 871**	-	**216 459**
Acquisitions des bibliothèques	18 185	-	127	**111**	-	**18 423**
Approvisionnements – biens et services	35 246	7 823	41 811	**2 122**	-	**87 002**
Entretien, réparations et services publics	35 792	10 249	-	**-**	115 925	**161 966**
Déplacements	7 174	147	5 858	**1 464**	-	**14 643**
Honoraires professionnels et services contractuels	36 901	373	6 358	**6 059**	-	**49 691**
Intérêts et frais bancaires	28 167	748	7	**73**	-	**28 995**
Ententes interinstitutionnelles	1 543	-	41 533	**2 442**	-	**45 518**

	Fonds de fonctionnement	Services auxiliaires	Fonds restreint – recherche	Fonds restreint – autres	Fonds d'immobilisations et d'amortissement	Total
Autres	24 991	2 964	1 097	**1 829**	-	**30 881**
Total des dépenses	**1 009 015**	**33 956**	**186 516**	**107 783**	**115 925**	**1 453 195**
Solde budgétaire avant transferts interfonds	**28 263**	**13 511**	**704**	**(1 019)**	**(38 062)**	**3 397**
Transferts interfonds	**(38 848)**	**(12 400)**	**754**	**(19)**	**50 513**	**-**
Solde budgétaire	**(10 585)**	**1 111**	**1 458**	**(1 038)**	**12 451**	**3 397**

Analyse des revenus

Les **subventions et contrats affectés** prévus au budget 2023-2024 s'élèvent à 75,1 M$, représentant 70,4 % du total des revenus du fonds restreint – autres. De ce montant, une tranche de 70,8 M$ provient du ministère de la Santé et des Soins de longue durée pour la PARO (Professional Association of Residents of Ontario).

Les **revenus de placement** proviennent majoritairement de la distribution de 3,5 % des revenus de placement des fonds de dotation. L'Université protège ses dotations au moyen du Règlement 111, notamment en désignant une partie des revenus de placement annuels gagnés. Le règlement de l'Université fixe le montant des revenus pouvant être dépensés à 3,5 % de la juste valeur moyenne du fonds au cours des 12 derniers trimestres. Le but de cette politique est de permettre à l'Université de distribuer un montant constant de revenu de dotations sur une base annuelle, quel que soit le revenu de placement gagné à la fin de l'exercice financier.

Les revenus de dons proviennent de donatrices ou donateurs externes et de fonds internes visant l'octroi de bourses et d'aide financière aux membres de la population étudiante.

Analyse des dépenses

Les dépenses du fonds restreint – autres comprennent des salaires, des bourses et des paiements pour les ententes interinstitutionnelles. Les dépenses du fonds restreint – autres, compte non tenu des salaires et avantages de la PARO, sont directement liées aux activités financées par la donatrice ou le donateur et les fonds internes et n'incluent aucun coût indirect.

Fonds d'immobilisations et d'amortissement 2023-2024 (en milliers de dollars)

	Fonds de fonctionnement	Services auxiliaires	Fonds restreint – recherche	Fonds restreint – autres	Fonds d'immobilisations et d'amortissement	Total
Revenus						
Droits de scolarité et autres frais	651 188	1 442	-	-	-	**652 630**
Subventions de fonctionnement	331 113	601	-	-	-	**331 714**
Subventions et contrats affectés	-	-	180 147	75 125	**7 782**	**263 054**
Revenus de placement	28 934	2	307	11 699	**4 344**	**45 286**
Ventes de marchandises et services	8 206	15 954	3 221	3 024	-	**30 405**
Logement étudiant	-	26 344	-	-	-	**26 344**
Dons	513	8	3 004	13 354	-	**16 879**
Autres	17 324	3 116	541	3 562	**65 737**	**90 280**
Total des revenus	**1 037 278**	**47 467**	**187 220**	**106 764**	**77 863**	**1 456 592**
Dépenses						
Salaires	542 943	9 480	51 223	73 176	-	**676 822**
Avantages sociaux	102 534	2 167	7 458	10 636	-	**122 795**
Bourses et aide financière	175 539	5	31 044	9 871	-	**216 459**
Acquisitions des bibliothèques	18 185	-	127	111	-	**18 423**
Approvisionnements – biens et services	35 246	7 823	41 811	2 122	-	**87 002**
Entretien, réparations et services publics	35 792	10 249	-	-	**115 925**	**161 966**
Déplacements	7 174	147	5 858	1 464	-	**14 643**
Honoraires professionnels et services contractuels	36 901	373	6 358	6 059	-	**49 691**
Intérêts et frais bancaires	28 167	748	7	73	-	**28 995**
Ententes interinstitutionnelles	1 543	-	41 533	2 442	-	**45 518**
Autres	24 991	2 964	1 097	1 829	-	**30 881**

	Fonds de fonctionnement	Services auxiliaires	Fonds restreint – recherche	Fonds restreint – autres	Fonds d'immobilisations et d'amortissement	Total
Total des dépenses	**1 009 015**	**33 956**	**186 516**	**107 783**	**115 925**	**1 453 195**
Solde budgétaire avant transferts interfonds	**28 263**	**13 511**	**704**	**(1 019)**	**(38 062)**	**3 397**
Transferts interfonds	**(38 848)**	**(12 400)**	**754**	**(19)**	**50 513**	**-**
Solde budgétaire	**(10 585)**	**1 111**	**1 458**	**(1 038)**	**12 451**	**3 397**

Le fonds d'immobilisations et le fonds d'amortissement sont présentés ensemble dans le budget de l'Université, étant donné qu'ils sont tous deux liés aux projets d'immobilisations. Le budget 2023-2024 prévoit un surplus de 12,5 M$, à savoir 3,7 M$ pour le fonds d'immobilisations et 8,8 M$ pour le fonds d'amortissement.

Le fonds d'amortissement a été créé afin d'accumuler le montant en capital requis à l'échéance des débentures non garanties de série A, B et C totalisant 650,0 M$ et venant à échéance en 2043, 2056 et 2060 respectivement.

Analyse des revenus

Subventions et contrats affectés

L'Université projette un total de 7,8 M$ au titre des subventions et contrats affectés. Le détail figure dans le tableau ci-dessous :

(en milliers de dollars)	**$**
Ministère des Collèges et Universités	
Fonds de réfection des installations (FRI)	5 600
Fonds d'amélioration du matériel et des ressources (FAMRC)	664
Infrastructures du programme de doctorat de premier cycle en pharmacie	1 518
Total	7 782

Le fonds de réfection des installations (FRI) vise à aider les universités financées par les fonds publics à procéder aux travaux essentiels d'entretien, de réparations, de remise à niveau et de réfection des installations existantes.

Le fonds d'amélioration du matériel et des ressources (FAMRC) vise à aider les universités financées par les fonds publics à acheter du matériel de pointe qui facilite l'enseignement en personne ou l'apprentissage virtuel, et qui permet de se conformer aux normes industrielles et commerciales ou soutient la croissance des effectifs.

L'Université a obtenu du ministère des Collèges et Universités une subvention correspondant à 50 % du total des dépenses prévues pour les infrastructures liées à la création du nouveau programme de doctorat de premier cycle en pharmacie en français.

Revenus de placement

L'Université estime ses revenus de placement en fonction du taux de rendement prévu dans sa politique de placement ainsi qu'en fonction des niveaux d'encaisse. Le rendement à long terme prévu au budget est estimé à 3,5 %.

Le total des revenus de placement s'élève à 4,3 M$, et se rapporte majoritairement au fonds d'amortissement (3,8 M$). Les soldes des fonds d'amortissement sont investis dans des placements à long terme et l'intérêt accumulé au cours de l'exercice est réinvesti afin d'accumuler le montant en capital requis à l'échéance des débentures.

Autres

Le total des autres revenus s'élève à 65,7 M$ et se rapporte à l'utilisation de la débenture de 300 M$ obtenue en 2020 pour la réalisation de projets majeurs en immobilisations.

Projets d'immobilisations prévus pour l'exercice 2023-2024

L'Université a entrepris un certain nombre de projets majeurs d'immobilisations au cours des dernières années. Le Comité des terrains et des bâtiments revoit les dépenses des projets majeurs d'immobilisations, tandis que le Comité des finances et de trésorerie revoit sa capacité d'emprunt et les autres sources de financement nécessaires pour réaliser les projets majeurs d'immobilisations conformément au Plan directeur du campus.

Les projets d'immobilisations prévus pour l'exercice 2023-2024 se détaillent ainsi :

(en milliers de dollars)

Description	**Coût total approuvé**	**Coût accumulé prévu au 30 avril 2023**	**Décaissement 2023-2024**	**Décaissement 2024 et après**	**Source de financement**
Projets majeurs					
200 Lees	130 820	115 390	15 430		Utilisation des débentures
Pavillon Roger-Guindon	1 000	892	109		Utilisation des débentures
Centre de recherche médicale de pointe (CRMP)	249 300	6 652	50 198	192 450	Utilisation des débentures
Service vétérinaire et animalier	14 600	6 205	2 000	6 395	Financement accordé au cours d'années antérieures
Total des projets majeurs	**379 307**	**125 507**	**67 737**	**196 327**	
Projets en appui à la recherche (FCI)			4 446		Transfert interfonds en provenance de la recherche (FCI)
Projets en appui à la recherche (Fonds de démarrage pour le corps professoral)			1 450		Transfert interfonds en provenance du fonds de fonctionnement
Projets du fonds restreint – autres			35		Transfert interfonds en provenance du fonds restreint - autres
Projets PAPI			38 558		Transfert interfonds en

Description	Coût total approuvé	Coût accumulé prévu au 30 avril 2023	Décaissement 2023-2024	Décaissement 2024 et après	Source de financement
					provenance du fonds de fonctionnement, de la subvention FRI et des réserves des services auxiliaires
Projet du fonds d'amélioration du matériel et des ressources			664		Subvention (FAMRC)
Infrastructures du programme de doctorat en pharmacie			3 035		Subvention du ministère des Collèges et Universités (50 %) et de l'Université d'Ottawa (50 %)
Total des projets d'immobilisations prévus			**115 925**		

Les projets PAPI prévus au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

(en milliers de dollars)	**$**
PAPI 1 (Optimisation des espaces des facultés et services)	3 500
PAPI 2 (Programme d'amélioration des espaces publics)	4 350
PAPI 3 (Plan de remise à neuf des installations)	23 411
Projet de services autofinancés – stationnement et protection	100
Projets de services autofinancés – services aux étudiantes et étudiants	7 197
Total	38 558

Aux fins budgétaires, les immobilisations corporelles sont passées en charges et incluses dans la section sur les dépenses dans le budget. À la fin de l'exercice, les immobilisations sont reportées au bilan à titre d'actif à long terme et amorties en conséquence conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Analyse des transferts interfonds

Le fonds d'immobilisations reçoit des montants substantiels en provenance du fonds de fonctionnement, des services auxiliaires ainsi que du fonds restreint – recherche pour un total de 50,5 M$ prévu au budget 2023-2024 :

- Fonds de fonctionnement (32,6 M$)
  - 25,7 M$ dans le cadre du Programme d'amélioration du parc immobilier (PAPI)
  - 4,9 M$ à titre de contribution annuelle au fonds d'amortissement
  - 560 k$ en provenance de certaines facultés et de certains services pour les paiements en capital et intérêts des emprunts à long terme liés à des immobilisations financées par le fonds d'immobilisations au cours d'exercices antérieurs
  - 1,5 M$ pour le financement du programme des fonds de démarrage des nouvelles chercheuses et nouveaux chercheurs
- Services auxiliaires (13,4 M$)
  - 8,7 M$ pour la contribution attendue au fonds de réserve en capital des services auxiliaires visant l'entretien différé de leur parc immobilier
  - 4,7 M$ pour les paiements en capital et intérêts des emprunts à long terme liés à des immobilisations financées par le fonds d'immobilisations au cours d'exercices antérieurs
- Fonds restreint – recherche (4,4 M$)
  - 4,4 M$ en provenance de la Fondation canadienne pour l'innovation pour les besoins immédiats du parc immobilier de l'Université
- Fonds restreint – autre (35 k$)

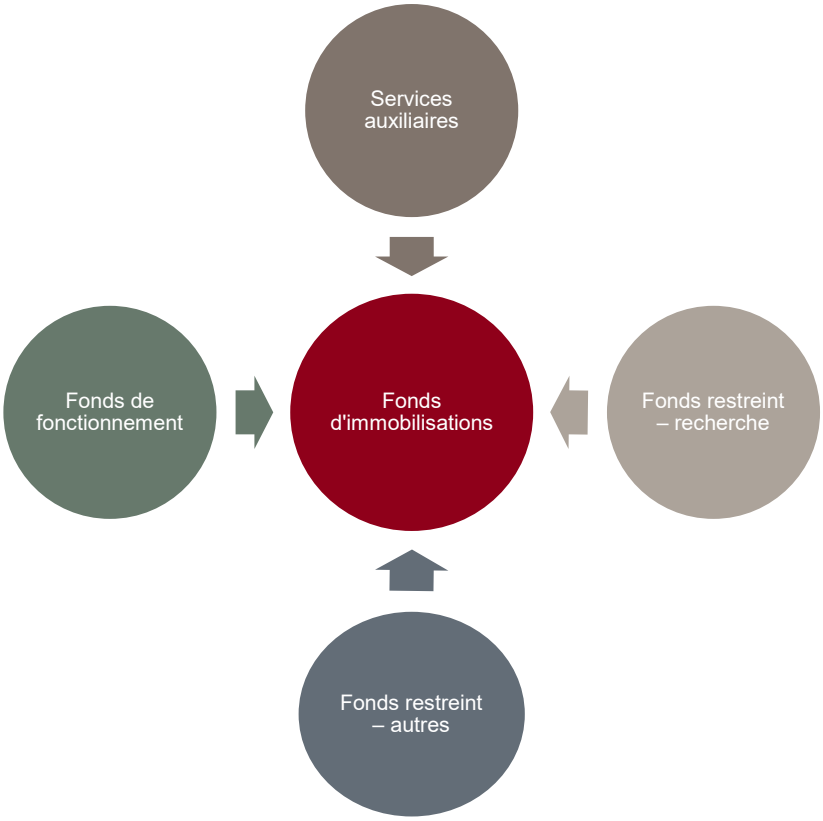

État des installations et entretien différé

L'entretien différé des installations de l'Université est soutenu par un financement annuel du fonds de fonctionnement via le Programme d'amélioration du parc immobilier (PAPI) ainsi que par une subvention du ministère des Collèges et Universités pour la réfection des installations et par une contribution des services auxiliaires lorsque leur situation financière leur permet.

Au cours des prochaines années, l'Université s'attend à ce que le solde de l'entretien différé augmente au fur et à mesure que les systèmes et les édifices de son portefeuille arrivent à la fin de leur durée de vie utile. À la lumière de ces données, l'entretien différé revêt une très grande importance pour l'Université.

L'indice de l'état des installations (IEI) est une mesure qui sert à évaluer l'état général des actifs sur le campus. Régulièrement utilisé en gestion des actifs, cet indice est notamment employé par le Conseil des universités de l'Ontario dans ses rapports triennaux. Depuis la fin des années 1990, toutes les universités de la province sont tenues d'évaluer l'état de leurs installations au moyen d'un logiciel qui génère les rapports sur l'IEI.

L'IEI est une valeur numérique qui se situe entre 0,0 et 1,0. En termes simples, une valeur se situant entre 0,00 et 0,05 signifie que les actifs sont en excellente condition, alors qu'une valeur supérieure à 0,31 indique un niveau de détérioration critique. L'indice de l'Université est de 0,34. On calcule la valeur en divisant le coût total de l'entretien différé (ED) par la valeur actuelle de remplacement des actifs. Pour évaluer l'ED, des équipes expertes procèdent à la vérification des installations. Environ 20 % des actifs sont évalués chaque année, ce qui assure le renouvellement de toutes les données tous les cinq ans.

Le tableau ci-dessous présente l'indice de l'état des installations de l'Université :

Indice de l'état des installations de l'Université d'Ottawa

Valeur actuelle de remplacement des actifs	2 172 483 $
Entretien différé (ED)	730 166 $
Indice de l'état des installations	0,336

En date d'avril 2023, le total de l'entretien différé de l'Université est évalué à 730,2 M$. De ce montant, 525,0 M$ se rapportent aux installations en lien avec l'enseignement et la recherche, 134,3 M$, aux résidences étudiantes, et 70,9 M$ aux installations des services auxiliaires.

La situation de l'Université d'Ottawa n'est pas unique; l'entretien différé demeure une préoccupation constante de plusieurs autres institutions provinciales et fédérales. Il est essentiel de bien comprendre l'état de nos installations afin d'être en mesure de prendre des décisions stratégiques en lien avec ce portefeuille. Ainsi, nous pouvons investir là où les priorités sont les plus grandes et suivre les orientations du Plan directeur du campus.

Les tableaux suivants détaillent le total de l'entretien différé requis par système et par type d'actifs.

Entretien différé par système (en milliers de dollars)	**$**
Enveloppe et structure des bâtiments	96 917
Protection contre le feu	6 655
Électricité	181 911
Mécanique et plomberie	147 048
Ascenseurs	10 511
Intérieurs	241 938
Autres	45 186
Total de l'entretien différé par système	**730 166**

Entretien différé par type d'actifs (en milliers de dollars)	**$**
Affaires académiques	525 012
Services auxiliaires	70 878
Résidences	134 276
Total de l'entretien différé par type d'actifs	730 166

Comme le précise le document « Ontario Universities' Facilities Condition Assessment Program as of June 2015 », la norme généralement acceptée dans l'industrie pour le financement annuel des installations se chiffre à environ 1,5 % de la valeur actuelle de remplacement d'un actif, afin de maintenir ce dernier en bon état pendant les 50 prochaines années de son cycle de vie. Puisque ces objectifs d'investissement n'ont pas été atteints dans le passé, l'approche recommandée serait d'investir 2 % de la valeur du portefeuille, ce qui correspond à 43,4 M$.

Pour le budget 2023-2024, une somme de 37,7 M$ a été prévue. De ce montant, 29,0 M$ proviennent du fonds de fonctionnement dans le cadre du plan de remise à neuf des installations – PAPI 3 pour un montant de 23,4 M$, et d'une subvention de 5,6 M$ du fonds de réfection des installations du ministère des Collèges et Universités. Les services auxiliaires, pour leur part, ont prévu un montant de 8,7 M$.